

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 340

15 février 2006

SOMMAIRE

BTA Finance Luxembourg S.A., Luxembourg	16274
DB Opportunity	16274
Deka-KickGarant 2006 II	16301
Deka-KickGarant 2006 II	16301
Gustav 1, S.à r.l., Luxembourg	16273
J.R.D. Holding Co. S.A., Luxembourg	16320
Master Strategy	16319
Mavas S.A., Luxembourg	16320
MD Mezzanine S.A., Sicar, Luxembourg	16301
Neri-Partalux Holding S.A., Strassen	16273
Sealed Air Luxembourg S.C.A., Luxembourg	16320

GUSTAV 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 97.085.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2005, réf. LSO-BK00104, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(095779.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

NERI-PARTALUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 27.009.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2005, réf. LSO-BJ06914, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 7 novembre 2005.

FIDUCIAIRE NEUMAN JOHN

Signature

(095844.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

DB OPPORTUNITY, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung vom 6. Februar 2006 an die Erfordernisse von UCITS III angepasste Verwaltungsreglement wurde am 31. Januar 2006 unter der Referenznummer LSO-BM08207, beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt, am 1. Februar 2006.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTEMENT S.A.

Unterschriften

(011278//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2006.

BTA FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 112.100.

In the year two thousand and six, on the nineteenth day of January,
Before us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of BTA Finance Luxembourg S.A., a société anonyme, having its registered office at 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

incorporated on 22 November 2005 pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, published in the Mémorial C, n° 1335 on 6 December 2005 whose articles of association have never been amended (the «Company»).

The extraordinary general meeting was opened at 4.30 p.m. and was presided by Me. Laurent Schummer, lawyer, residing in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary of the meeting Mrs. Danielle Origer, employee, residing professionally in Luxembourg-Eich.

The meeting elected as scrutineer Me Audrey Scarpa, lawyer, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To hear and to approve a Report of the Board of Directors.

2. To create two classes of shares, the Class A Shares and the Securities carrying different profit entitlements and to convert the twenty-four thousand eight hundred (24,800) existing shares of the Company into twenty-four thousand eight hundred (24,800) Class A Shares.

3. To create an authorised share capital of forty-three thousand two hundred dollars of the United States of America (USD 43,200.-) divided into twenty-four thousand eight hundred (24,800) Class A Shares and four thousand (4,000) Securities, each with a par value of one point fifty dollars of the United States of America (USD 1.50) and to authorise the Board of Directors to remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash.

4. To fully restate the articles of incorporation of the Company and in particular:

(i) to amend the corporate object of the Company which shall read as follows:

«The corporate object of the Company is the assumption of risks resulting from the obligations assumed by a third party or relating to all or part of the activities of the third party regardless of the way the Company is going to bear the risk, by issuing securities the value or return of which is dependent upon such risks as defined in the Luxembourg law of 22 March 2004 on securitisation (the «Securitisation Law»).

It may in particular:

- acquire and/or assume risks under the Subordinated Instruments and/or any marketable investment grade debt instruments;

- acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any assets and/or assume, in whatever manner, including for such purpose by contract, risks relating to any assets or activities of any party;

- exercise all rights whatsoever attached to these assets and risks;

- grant security interests over its assets to the extent permitted by the Securitisation Law;

- make deposits at banks or with other depositaries;

- raise funds, issue shares, bonds, notes or other debt securities of any kind and with any feature, in order to carry out its activity within the frame of its corporate object;

- transfer any of its assets against due consideration to another securitisation vehicle.

The above enumeration is enunciative and not limitative, but is subject to the provisions of the Securitisation Law.

The Company may carry out any transactions, whether commercial or financial which are directly or indirectly connected with its corporate object at the exclusion of any banking activity and engage in any lawful act or activity and exercise any powers permitted for securitisation vehicles under the Securitisation Law, that, in either case, are incidental to and necessary or convenient for the accomplishment of the above mentioned purposes; provided that same are not contrary to the foregoing purposes and provided that for so long as Securities are in issue, the Company shall not incur

any indebtedness other than the costs and expenses incidental to the establishment of the Company and the creation and issuance of the Securities and shall not carry on any activities or enter into any transactions or documents other than in connection with the Securities, performing its obligations in respect of the Securities, maintaining the listing of the Securities, the Register, the Registrar, the Calculation Agent and the Paying and Transfer Agents, the Company's holding of the Subordinated Instruments and the maintenance of a custodian therefor, the exercise of the Company's rights in respect of the Subordinated Instruments and the administration of the Company.»;

- (ii) to reflect the creation of the proposed classes of shares; and
- (iii) to reflect the creation of the proposed authorised capital

5. To confer powers on the Board of Directors to implement the resolutions adopted under the preceding items.

6. Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of the shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance list that all the shares representing the total share capital of thirty-seven thousand two hundred dollars of the United States of America (USD 37,200.-) are represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly resolve on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

IV) The general meeting, after deliberation and consideration of the Report of the Board of Directors, a copy of such Report having been signed «*ne varietur*» by the appearing parties and the undersigned notary, would remain attached to the present deed and be registered with the present deed, adopted each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to hear and to approve the Report of the Board of Directors dated 19 January 2006 on the proposed creation of an authorised capital.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to create two classes of shares, the Class A Shares and the Securities carrying different profit entitlements and further resolved to convert the twenty-four thousand eight hundred (24,800) existing shares of the Company into twenty-four thousand eight hundred (24,800) Class A Shares.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to create an authorised share capital of forty-three thousand two hundred dollars of the United States of America (USD 43,200.-) divided into twenty-four thousand eight hundred (24,800) Class A Shares and four thousand (4,000) Securities, each with a par value of one point fifty dollars of the United States of America (USD 1.50) and to authorise the Board of Directors to remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to fully restate the articles of association of the Company and, in particular, resolved:

- (i) to amend the corporate object of the Company as follows:

«The corporate object of the Company is the assumption of risks resulting from the obligations assumed by a third party or relating to all or part of the activities of the third party regardless of the way the Company is going to bear the risk, by issuing securities the value or return of which is dependent upon such risks as defined in the Luxembourg law of 22 March 2004 on securitisation (the «Securitisation Law»).

It may in particular:

- acquire and/or assume risks under the Subordinated Instruments and/or any marketable investment grade debt instruments;
- acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any assets and/or assume, in whatever manner, including for such purpose by contract, risks relating to any assets or activities of any party;
- exercise all rights whatsoever attached to these assets and risks;
- grant security interests over its assets to the extent permitted by the Securitisation Law;
- make deposits at banks or with other depositaries;
- raise funds, issue shares, bonds, notes or other debt securities of any kind and with any feature, in order to carry out its activity within the frame of its corporate object;
- transfer any of its assets against due consideration to another securitisation vehicle.

The above enumeration is enunciative and not limitative, but is subject to the provisions of the Securitisation Law.

The Company may carry out any transactions, whether commercial or financial which are directly or indirectly connected with its corporate object at the exclusion of any banking activity and engage in any lawful act or activity and exercise any powers permitted for securitisation vehicles under the Securitisation Law, that, in either case, are incidental to and necessary or convenient for the accomplishment of the above mentioned purposes; provided that same are not contrary to the foregoing purposes and provided that for so long as Securities are in issue, the Company shall not incur any indebtedness other than the costs and expenses incidental to the establishment of the Company and the creation and issuance of the Securities and shall not carry on any activities or enter into any transactions or documents other than in connection with the Securities, performing its obligations in respect of the Securities, maintaining the listing of

the Securities, the Register, the Registrar, the Calculation Agent and the Paying and Transfer Agents, the Company's holding of the Subordinated Instruments and the maintenance of a custodian therefor, the exercise of the Company's rights in respect of the Subordinated Instruments and the administration of the Company.»;

- (ii) to reflect the creation of the classes of shares pursuant to the second resolution hereto; and
- (iii) to reflect the creation of the authorised capital pursuant to the third resolution hereto.

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolved that, as a consequence of the above resolutions, the articles of association of the Company shall from now on read as follows:

Chapter I. - Form, Corporate Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate name. There is hereby established among the founding Shareholders and all those who may become owners of Shares following its incorporation, a company (the «Company») in the form of a public limited company («société anonyme») which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Laws») and by the present articles of association (the «Articles of Association»).

The Company will exist under the corporate name of BTA FINANCE LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that, in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

Art. 3. Object. The corporate object of the Company is the assumption of risks resulting from the obligations assumed by a third party or relating to all or part of the activities of the third party regardless of the way the Company is going to bear the risk, by issuing securities the value or return of which is dependent upon such risks as defined in the Luxembourg law of 22 March 2004 on securitisation (the «Securitisation Law»).

It may in particular:

- acquire and/or assume risks under the Subordinated Instruments and/or any marketable investment grade debt instruments;
- acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any assets and/or assume, in whatever manner, including for such purpose by contract, risks relating to any assets or activities of any party;
- exercise all rights whatsoever attached to these assets and risks;
- grant security interests over its assets to the extent permitted by the Securitisation Law;
- make deposits at banks or with other depositaries;
- raise funds, issue shares, bonds, notes or other debt securities of any kind and with any feature, in order to carry out its activity within the frame of its corporate object;
- transfer any of its assets against due consideration to another securitisation vehicle.

The above enumeration is enunciative and not limitative, but is subject to the provisions of the Securitisation Law.

The Company may carry out any transactions, whether commercial or financial which are directly or indirectly connected with its corporate object at the exclusion of any banking activity and engage in any lawful act or activity and exercise any powers permitted for securitisation vehicles under the Securitisation Law, that, in either case, are incidental to and necessary or convenient for the accomplishment of the above mentioned purposes; provided that same are not contrary to the foregoing purposes and provided that for so long as Securities are in issue, the Company shall not incur any indebtedness other than the costs and expenses incidental to the establishment of the Company and the creation and issuance of the Securities and shall not carry on any activities or enter into any transactions or documents other than in connection with the Securities, performing its obligations in respect of the Securities, maintaining the listing of the Securities, the Register, the Registrar, the Calculation Agent and the Paying and Transfer Agents, the Company's holding of the Subordinated Instruments and the maintenance of a custodian therefor, the exercise of the Company's rights in respect of the Subordinated Instruments and the administration of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The issued capital of the Company is set at thirty-seven thousand two hundred dollars of the United States of America (USD 37,200.-) divided into twenty-four thousand eight hundred (24,800) Class A Shares. Each issued Share has a nominal value of one point fifty dollars of the United States of America (USD 1.50) and is fully paid up.

The rights and obligations attached to the Class A Shares and the Securities shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

The authorised capital of the Company is set at forty-three thousand two hundred dollars of the United States of America (USD 43,200.-) divided into twenty-four thousand eight hundred (24,800) Class A Shares and four thousand

(4,000) Securities. Each authorised Security has a nominal value of one point fifty dollars of the United States of America (USD 1.50).

The Board of Directors is authorised and empowered within the limits of the authorised capital to (i) realise any increase of the corporate capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to Shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by the issuing of new Securities, with a share premium of ninety-nine thousand nine hundred ninety-eight point fifty dollars of the United States of America (USD 99,998.50) per Security, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new Securities; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the Shareholders in case of issue of Securities against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication in the Luxembourg Official Gazette - Mémorial of the minutes of the general meeting of shareholders of the Company held on 19 January 2006 and it may be renewed by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Securities representing part or all of the issue of new Securities under the authorised capital.

Following each increase of the issued capital within the limits of the authorised capital, realised and duly stated in the form provided for by the Laws, this article will be modified so as to reflect the actual increase. Such modification will be recorded in authentic form by the Board of Directors or by any person duly authorized and empowered by the Board of Directors for this purpose.

Notwithstanding any other provisions in these Articles of Association, the number of Securities shall never exceed the number of Class A Shares.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Form of Shares. The Class A Shares and the Securities will be in the form of registered shares.

The Shares are freely transferable.

A shareholders' register (the «Register») which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office of the Company. The Register will contain the precise designation of each holder of Shares and the indication of the number and class of Shares held, the indication of the payments made on the Shares as well as the transfers of Shares and the dates thereof. Certificates reflecting the recordings in the Register will be delivered to the Shareholders. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of Shares will be registered in the Register by a declaration of transfer entered into the shareholders register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

If, while the Shares are in registered form, a certificate is damaged or defaced or alleged to have been lost, stolen or destroyed, a new certificate representing the same Shares may be issued on payment of such fee and on such terms (if any) as to evidence and indemnity and the payment of out-of-pocket expenses as the Company may think fit and on payment of the costs of the Company incidental to its investigation of the evidence and, if damaged or defaced, on delivery up of the old certificate at the office of the Company or any designated Paying and Transfer Agent appointed by the Company.

Ownership of a Share carries implicit acceptance of the Articles of Association and the resolutions adopted by the general meeting of Shareholders.

No fee shall be charged by the Company on the registration of any instrument of transfer or other instrument relating to or affecting the title to the Shares, but the person requesting such registration will be required to pay any related taxes, stamp duties or other governmental charges (if any).

Art. 7. Rights attached to the Shares. All Class A Shares and all Securities are voting Shares and each Share of each class of Shares entitles the holder of such Share to one vote, subject to the limitations imposed by the Laws.

7.1. Class A Shares

The Class A Shares have, after payment of the non-cumulative Distribution entitlement attached to the Securities, an entitlement to any balance distributions.

7.2. Securities

7.2.1 Subject to the Act and Articles 7.2.4 and 7.2.5, Distributions on the Securities shall accrue from the Closing Date (or, in the case of any further Securities of the same series issued so as to rank *pari passu* with the Securities as regards participation in the profits and assets of the Company, from their respective dates of issue or as otherwise provided) and shall be declared and become payable in arrear on each Distribution Payment Date.

7.2.2 Subject to the Act and Articles 7.2.4 and 7.2.5 below, Distributions in respect of any Distribution Period will be declared and become payable at the Distribution Rate on the Liquidation Preference of each Security and shall be one hundred thousand dollars of the United States of America (U.S.D 100,000.-) per Security in respect of each complete Distribution Period prior to the First Call Date.

7.2.3 Distributions on the Securities will be non-cumulative and will, in respect of any period prior to the First Call Date which is less than a full Distribution Period and in respect of any period after the First Call Date, accrue in accordance with the Day Count Fraction. The Calculation Agent will, as soon as possible after eleven (11.00) a.m. (London

time) on the second Business Day in London prior to the first day of each Distribution Period commencing from (and including) the First Call Date, determine the Six Month Libor and the applicable Floating Rate for such Distribution Period and, by applying such Floating Rate to the relevant Day Count Fraction, calculate the amount of the Distribution payable in respect of such Distribution Period on each Security. The determination by the Calculation Agent of the Floating Rate and the amount of the Distribution payable for each such Distribution Period shall (in the absence of manifest error) be final and binding on all parties. The Calculation Agent will cause the Floating Rate and amount of the Distribution payable for each Distribution Period commencing from (and including) the First Call Date to be notified to the Company, the Registrar, each of the Paying and Transfer Agents, the Stock Exchange and to the Holders in accordance with Article 31. Such Floating Rate and amount of the Distribution so published may subsequently be amended without notice in the event of an extension or shortening of the relevant Distribution Period.

7.2.4 Distributions on the Securities will be exclusively payable out of and to the extent only of the Company's own legally available funds on each Distribution Payment Date. Subject to the Act, the Company will declare and pay Distributions on Securities except: (i) to the extent the Bank's board of directors has notified the Company that such payment, together with the amount of any dividends or other distributions paid or scheduled to be paid to holders of Parity Obligations on the relevant Distribution Payment Date would breach or cause a breach or continue a breach of the Capital Adequacy Regulations then applicable to the Bank; (ii) to the extent the Bank's board of directors in its sole discretion has notified the FMSA and the Company that it has determined that (i) above is expected to occur in the near term; or (iii) to the extent the Bank's board of directors has notified the Company that the Bank would otherwise be prohibited under applicable Kazakhstan banking laws or regulations from making such payment itself.

7.2.5 If the Bank, the Company or any other Subsidiary of the Bank (a) pays any distribution or makes any other payment on or in respect of any class of Parity Obligations or Junior Obligations or (b) redeems, repurchases or otherwise acquires any class of Parity Obligations or Junior Obligations (except to the extent such distribution, other payment, redemption, repurchase or acquisition was made in the form of ordinary shares or was made without the exercise of any discretion on the part of the Bank as a result of the operation of mandatory provisions of Kazakhstan law or the mandatory provisions of any Parity Obligations or Junior Obligations outstanding as at 20 January 2006), then sub-paragraphs (i) and (ii) of Article 7.2.4 above shall not apply, and the Company shall, subject to sub-paragraph (iii) above, be required to declare and pay Distributions on the Securities out of legally available funds on one or more Distribution Payment Dates contemporaneous with, or following, such distribution, other payment, redemption, repurchase or other acquisition, as follows:

(x) in the case of (a) above:

(A) payment of the full amount of the Distribution payable on the Securities on each of the next two (2) Distribution Payment Dates if the relevant distribution or other payment on the Parity Obligation or Junior Obligation, as the case may be, is made in respect of an annual period; and

(B) payment of the full amount of the Distribution payable on the Securities on the next Distribution Payment Date if the relevant distribution or other payment on the Parity Obligation or Junior Obligation, as the case may be, is made in respect of a semi-annual or shorter period; and

(y) in the case of (b) above, payment of the full amount of the Distribution payable on the Securities on each of the next two (2) Distribution Payment Dates.

7.2.6 If, whether by reason of the provisions of Article 7.2.4 and Article 7.2.5 or any equivalent article or term of a Parity Obligation, on any Distribution Payment Date, Distributions are not declared and paid in full on the Securities or dividends or other preferred distributions are not paid in full on any Parity Obligations, but payment of part of any Distribution is permitted to be paid in accordance with Articles 7.2.4 and 7.2.5, then each Holder will be entitled to receive the Relevant Proportion of any such Distribution. No Holder shall have any claim in respect of any Distribution or part thereof not declared as a result of the limitations set out in Article 7.2.4 and Article 7.2.5. Accordingly, such amounts will not cumulate for the benefit of Holders or entitle the Holders to any claim in respect thereof against the Company and if distributed, will be distributed on the Class A Shares.

7.2.7 In the event that any Distribution will not by reason of Articles 7.2.4 and 7.2.5 be paid in full, the Bank will notify or procure notification to the Stock Exchange, the Company, the Registrar and the Paying and Transfer Agents and to the Holders in accordance with Article 31, of the amount, if any, to be paid in respect of that Distribution.

7.2.8 Save as described above and in Article 35 below, Holders will have no right to participate in the profits of the Company (and in particular will have no rights to receive from the Company amounts paid under the Subordinated Instruments) or otherwise to receive amounts in excess of Distributions due and payable under the Securities. In the event that any amounts received by the Company exceed the amount (if any) then due by way of Distribution under the Securities, the amount of such excess will be paid to the Class A Shareholders and Holders will have no rights in respect thereof.

7.2.9 The liability of a Holder to contribute to the debts or obligations of the Company (if any) shall (subject to the Laws) not exceed one hundred thousand dollars of the United States of America (USD 100,000.-) per Security.

Art. 8. Additional Amounts. All payments in respect of the Securities by the Company will be made without withholding or deduction for, or on account of, any taxation in Luxembourg or Kazakhstan, unless such withholding or deduction is required by law. In the event of such withholding or deduction but subject always to the Act, each Holder will be entitled to receive, as further distributions, such additional amounts («Additional Amounts») as may be necessary in order that the net amounts received by the Holders after such withholding or deduction shall equal the amounts which would have been receivable in respect of the Securities in the absence of such withholding or deduction; except that no such Additional Amounts will be payable to a Holder (or to a third party on his behalf) with respect to any Security:

(i) to the extent that such tax is imposed or levied by virtue of such Holder (or the beneficial owner) of such Security having some connection with Luxembourg or Kazakhstan, other than merely being a Holder (or beneficial owner) of such Security; or

(ii) where such withholding or deduction is imposed on a payment to an individual and is required to be made pursuant to European Council Directive 2003/48/EC or any law implementing or complying with, or introduced in order to conform to, such Directive; or

(iii) if presentation of such Security is required, presented for payment by or on behalf of a Holder who would have been able to avoid such withholding or deduction by presenting the Securities to another Paying and Transfer Agent in a Member State of the European Union;

and except that the Company's obligations to make any such payments are subject to the Act and to the limitations provided in Articles 7.2.4, 7.2.5, 35 (I) and 35 (II).

Art. 9. Payments.

9.1 Distributions will be declared and be payable on the relevant Distribution Payment Date (or where any Distribution Payment Date is not a Business Day in Amsterdam, Almaty, London and New York City on the next Business Day in Amsterdam, Almaty, London and New York City (without interest in respect of such delay)) to the Holders of record as they appear on the Register on the relevant record date, which will be five (5) Business Days in Amsterdam, Almaty, London and New York City prior to the relevant Distribution Payment Date.

If the Company gives a notice of redemption in respect of the Securities pursuant to Articles 12.2, 12.3 or 12.4 then, by three (3) p.m. (London time) on the Optional Redemption Date, the Tax Event Redemption Date, or the Capital Disqualification Event Redemption Date, as the case may be, the Company shall procure that the Optional Redemption Price will be paid by the Paying and Transfer Agents on behalf of the Company to the Holders. Upon such payment, all rights of Holders to participate in the assets of the Company or to be returned any amount in respect of the Securities will be extinguished and the Holder shall thereupon cease to be a Shareholder of the Company provided its holding of Securities is redeemed in accordance with the foregoing, by payment of the Optional Redemption Price.

9.2 Subject to all applicable fiscal or other laws and regulations:

9.2.1 each payment in respect of Distributions will be made by cheque and mailed to the Holder of record at such Holder's address as it appears on the Register on the relevant record date for the Securities; and

9.2.2 any payment in respect of the Optional Redemption Price or the Liquidation Distribution in respect of any Security will be made by cheque against presentation and surrender of the relevant certificate of entitlement at the office of the Registrar or a Paying and Transfer Agent,

in each case, provided, however, that a Holder may receive such payment by direct transfer if appropriate instructions have been received by the relevant Paying and Transfer Agent in sufficient time prior to the relevant date of payment. Holders will not be entitled to any interest or other payment for any delay after the due date in receiving the amount due if the due date is not a Business Day in Amsterdam, Almaty, London and New York City, if the Holder is late in surrendering certificates (if required to do so) or if a cheque mailed in accordance with this Article arrives after the due date for payment.

In the event that payment of the Optional Redemption Price in respect of any Security is improperly withheld or refused and not paid by the Company, Distributions on such Security, subject as described in Articles 7.2.4 and 7.2.5 will continue to accrue, according to the Day Count Fraction, from the Optional Redemption Date, the Capital Disqualification Event Redemption Date or the Tax Event Redemption Date, as the case may be, to the date of actual payment of such Optional Redemption Price.

9.3 The Company will maintain at all times whilst the Securities are outstanding (a) a Paying and Transfer Agent, (b) whilst the Securities are listed on the Stock Exchange, a Paying and Transfer Agent in London, (c) to the extent not already required by any of the foregoing sub-paragraphs, a Paying and Transfer Agent in a European Union Member State that will not be obliged to withhold or deduct tax pursuant to European Council Directive 2003/48/EC or any law implementing or complying with, or introduced in order to conform to, such Directive, (d) a Registrar and (e) at any time required by the terms thereof, a Calculation Agent.

Art. 10. Prescription. Claims against the Company for payment of Distributions and sums in respect of the Optional Redemption Price or Liquidation Distribution of the Securities will be prescribed in accordance with the Laws unless made within ten (10) years from the date on which such payment becomes due or, if later, the date on which the Company makes such payment available to Holders.

Art. 11. Increase and reduction of capital. The issued and/or authorized capital of the Company in each class of Shares may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

The new Shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing Shareholders of the relevant class in proportion to the part of the capital which those Shareholders are holding in the relevant class, and thereafter, by preference to the Shareholders of all the other classes, unless the new Shares are issued by the Board of Directors within the limits of the authorized share capital in which case the provisions of article 5 of the Articles of association will apply. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right (if any) shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting, voting in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Board of Directors to do so.

Art. 12. Redemption and Purchase.

12.1 The Securities have no fixed final redemption date and Holders have no rights to call for the redemption of the Securities.

12.2 The Securities are redeemable, at the option of the Company, subject to the satisfaction of the Redemption Conditions and the Act, in whole, but not in part, on any Call Date upon not less than thirty (30) nor more than sixty (60) days' notice to the Holders specifying the Call Date (which notice shall be irrevocable). Upon the expiry of such notice, the Company shall, subject to the Act, be bound to redeem each of the Securities accordingly by payment of an amount equal to the Optional Redemption Price.

12.3 If at any time a Tax Event has occurred and is continuing, the effect of which cannot be avoided by the Company or the Bank, as the case may be, taking reasonable measures available to it, then the Securities may be redeemed, in whole but not in part, at the option of the Company subject to the satisfaction of the Redemption Conditions and to the Act, at any time on or after the fifth anniversary of the Closing Date and prior to the First Call Date upon not less than thirty (30) nor more than sixty (60) days' notice to the Holders specifying the Tax Event Redemption Date (which notice shall be irrevocable). Upon the expiry of such notice, the Company shall, subject to the Act, be bound to redeem each of the Securities accordingly by payment of an amount equal to the Optional Redemption Price.

Prior to the publication of any notice of redemption pursuant this Article 12.3, the Company shall deliver to the Registrar a certificate signed by two directors of the Bank stating that the Company is entitled to effect such redemption and an opinion of counsel to the Bank experienced in such matters to the effect that a Tax Event has occurred.

12.4 If at any time a Capital Disqualification Event has occurred and is continuing, the Securities may be redeemed, in whole but not in part, at the option of the Company, subject to the satisfaction of the Redemption Conditions and to the Act, at any time on or after the fifth anniversary of the Closing date and prior to the First Call Date upon not less than thirty (30) nor more than sixty (60) days' notice to the Holders specifying the Capital Disqualification Event Redemption Date (which notice shall be irrevocable). Upon the expiry of such notice, the Company shall, subject to the Act, be bound to redeem each of the Securities accordingly by payment of an amount equal to the Optional Redemption Price.

Prior to the publication of any notice of redemption pursuant to this Article 12.4, the Company shall deliver to the Registrar a certificate signed by two directors of the Bank stating that the Company is entitled to effect such redemption and an opinion of counsel to the Bank experienced in such matters to the effect that a Capital Disqualification Event has occurred.

12.5 Subject to the provisions of the Act and all other applicable laws and regulations and subject to satisfaction of the Redemption Conditions, the Company may at any time purchase any Security in issue on the open market or by tender.

Chapter III. - Board of Directors, Statutory Auditor

Art. 13. Management. The Company shall be managed by a board of directors, composed of not less than three members, who need not be Shareholders (the «Board of Directors»).

The members of the Board of Directors will be elected by the general meeting of Shareholders, who will determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. They are reeligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of Shareholders.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining directors may elect by co-optation a director to fill such vacancy until the next general meeting of Shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead.

The Shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 14. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Laws to the general meeting of Shareholders or the statutory auditor(s) are in the competence of the Board of Directors.

Art. 15. Management Fees and Expenses. The members of the Board of Directors may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and shall in addition be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 16. Directors' Liability. No member of the Board of Directors commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any such member is only liable for the performance of its duties.

Art. 17. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice. The delegation of the daily management of the Company to members of the Board of Directors is subject to the previous authorisation by the general meeting of Shareholders.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two members of the Board of Directors.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any persons to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint sig-

natures or single signature of any persons to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such special power.

Art. 18. Conflicts of interest-Indemnity. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that a member of the Board of Directors, the officers or employees of the Company have a personal interest in, or is a Shareholder, director, manager, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason solely of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering, voting or otherwise acting upon any matters with respect to such contract or business.

Notwithstanding the above, in the event that any member of the Board of Directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall make known such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's interest therein shall be reported to the next general meeting of Shareholders.

The Company shall indemnify the members of the Board of Directors, the officers or employees of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages to be paid and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of them being or having been directors, managers, officers or employees of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a Shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the present Articles of Association may be entitled.

Art. 19. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Directors, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the «Secretary»).

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of Board of Directors meetings shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board of Directors meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine. Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another member of the Board of Directors as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Board of Directors holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting.

One or more members of the Board of Directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

Art. 20. Minutes of meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two members of the Board of Directors.

Art. 21. Auditors. The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one or more auditors («réviseurs d'entreprises»).

The auditor(s) will be appointed by the Board of Directors, who will determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. They are reeligible and they may be removed at any time, with or without cause, by the Board of Directors.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

Art. 22. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

The general meeting of Shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of Shareholders pursuant to these Articles of Association and the Laws.

Art. 23. Annual General Meeting. The annual general meeting of Shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the thirtieth day of May at 10 a.m.

If such day is a public holiday, a Saturday or a Sunday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 24. Other General Meetings. The Board of Directors or the statutory auditor(s) may convene general meetings of Shareholders (in addition to the annual general meeting of Shareholders). Such meetings must be convened if Shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting of Shareholders, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 25. Notice of General Meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with these Articles of Association or the Laws. The convening notice sent to the Shareholders will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and a description of any resolution to be proposed for adoption at the relevant general meeting of Shareholders. The agenda for an extraordinary general meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 26. Attendance Representation. All Shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of Shareholders.

A Shareholder may act at any general meeting of Shareholders by appointing in writing, to be transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a Shareholder himself. The Board of Directors may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Board of Directors at least five days prior to the date set for the meeting. Any legal entity, being a Shareholder, may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of Shareholders, subject to the production of such evidence of authority as the Board of Directors may require. The Board of Directors may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of Shareholders.

Each Share is indivisible as far as the Company is concerned. The coproprietors, the usufructuaries and bareowners of Shares, the creditors and debtors of pledged Shares must appoint one sole person to represent them at any general meeting of Shareholders.

Art. 27. Proceedings. Any general meeting of Shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Board of Directors.

The chairman of the general meeting of Shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of Shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the Shareholders present or represented.

The chairman, the secretary and the scrutineer thus appointed together form the board of the general meeting.

Art. 28. Adjournment. The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of Shareholders by four weeks. The Board of Directors must adjourn it if so required by Shareholders representing at least one fifth of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of Shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 29. Vote. An attendance list indicating the name of the Shareholders and the number of Shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of Shareholders.

The general meeting of Shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of Shareholders resolves to adopt another voting procedure.

At any general meeting of Shareholders other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of Shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any extraordinary general meeting of Shareholders, convened in accordance with these Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the quorum shall be at least one half of all the Class A Shares and one half of all the Securities issued and outstanding. If the said quorum is not present, a second meeting may be convened not less than thirty (30) days after the first meeting at which there shall be no quorum requirement.

In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a two-third (2/3) majority of the votes of the Class A Shareholders present or represented and a two-third (2/3) majority of the votes the Holders present or represented is required at any such general meeting.

No general meeting of Shareholders may amend any article of the present Articles of Association relating to the Securities without the prior consent of the FMSEA.

No meeting of the Shareholders will be required to approve a redemption of the Securities in accordance with Article 12.

Art. 30. Minutes. The minutes of the general meeting of Shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and the scrutineer of the meeting and may be signed by any Shareholders or proxies of Shareholders, who so request.

Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman.

Art. 31. Form of notices.

All notices to the Shareholders will be mailed, in accordance with the Act, to the Shareholder of record. Any mailed notice shall be deemed to have been given one clear day after the date on which it was posted and any notice published in a newspaper shall be deemed to have been given on the date of publication or, if so published more than once or on different dates, on the date of the first publication.

Chapter V. - Financial year, Distribution of Earnings

Art. 32. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January in each year and ends on the thirty-first day of December in the same year.

Art. 33. Adoption of financial statements. The Board of Directors shall prepare, for approval by the Shareholders, annual accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice. The annual accounts are submitted to the general meeting of Shareholders, which shall consider and, if thought fit, adopt these annual accounts.

Art. 34. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the «Legal Reserve»). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the general meeting of Shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholders, each Share entitling to the same proportion in such distributions.

To the extent permissible under the Act, the general meeting of Shareholders shall declare the Distributions.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders, and in particular declare the Distributions in accordance with the present Articles of Association. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 35. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved prior to the term provided in article 4 of the present Articles of Association, by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other person (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of Shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholders in accordance with the following rules:

(I) The Holders will be entitled, subject as set out in paragraph (V), to receive the Liquidation Distribution, in respect of each Security held, out of the assets of the Company available for distribution to such Holders under the Act. Such entitlement will rank (i) junior to all liabilities of the Company other than any liability ranking *pari passu* with or junior to the Securities, (ii) *pari passu* among themselves and at least *pari passu* with the holders of all preferred or preference shares or similar securities and obligations of the Company and (iii) before any payments due to the Class A Shareholders.

Notwithstanding the availability of sufficient assets of the Company to pay any Liquidation Distribution to the Holders, if, at the time such Liquidation Distribution is to be paid, proceedings have been commenced for the voluntary or involuntary liquidation, dissolution or winding-up or analogous proceedings of the Bank, the Liquidation Distribution per Security paid to Holders thereof shall not exceed the amount per Security that would have been paid as a liquidation distribution out of the assets of the Bank had the Securities and all Parity Obligations been directly issued obligations of the Bank which on a winding up of the Bank rank immediately prior to all classes of ordinary and preferred share capital of the Bank and *pari passu* with any perpetual non-cumulative debt obligations of the Bank with equivalent rights of participation in the capital of the Bank on liquidation thereof (whether or not the Bank could in fact have issued such securities at such time) and ranked (a) junior to the claims of all Senior Creditors, (b) *pari passu* with Parity Obligations, if any, of the Bank and (c) senior only to all Junior Obligations of the Bank.

(II) If the Liquidation Distribution and any other such liquidation distributions cannot be made in full by reason of the limitation described in paragraph (I) or any equivalent article or term of a Parity Obligation, but there are funds available

so as to allow payment of part of the Liquidation Distribution, then each Holder will be entitled to receive the Relevant Proportion of the Liquidation Distribution.

(III) After payment of all Liquidation Distributions, the Class A Shareholder will be entitled to any remaining assets of the Company and the Holders will have no right or claim to any of the remaining assets of the Company or the Bank.

(IV) In the event of an order being made for the liquidation, dissolution, or winding-up of the Bank or the Bank is declared insolvent, the Company shall be dissolved and the amount per Security to which Holders shall be entitled as a Liquidation Distribution will be as set out in paragraphs (I), (II) and (III).

(V) Subject to the Act, other than in the event referred to in paragraph (IV), unless (i) the FMSA has given its approval or written non-objection, if then required and (ii) the Bank has sufficient funds available for the purpose of funding the Liquidation Distribution in an amount at least equal to the aggregate Liquidation Distribution, the Company will not permit, or take any action that would or might cause, the liquidation or dissolution of the Company. Notwithstanding the foregoing restriction imposed on the Company, if for any other reason the Company is liquidated, dissolved or wound up in circumstances where proceedings have not been commenced for the liquidation, dissolution or winding-up of the Bank, the Liquidation Distribution shall only be payable to the extent aforesaid. No Holder shall have any claim (whether against the Company or the Bank) in respect of any Liquidation Distribution or part thereof not paid when it would, but for the operation of this paragraph (V), otherwise have become due.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 36. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the Act.

Chapter VII. - Définitions

Art. 37. Definitions.

«Act» means the law of 10 August 1915 of Luxembourg on commercial companies as amended and/or reinstated from time to time;

«Additional Amounts» means the additional amounts which may be payable in respect of the Securities as described in Article 8;

«Articles of Association» has the meaning ascribed to it in Article 1;

«Bank» means JSC Bank TuranAlem and its successors and assigns;

«Bank Subordinated Loan» means the four hundred million dollars of the United States of America (USD 400,000,000.-) undated subordinated loan to the Bank, advanced by TURAN ALEM FINANCE B.V. on the Closing Date with the net proceeds of the Subsidiary Subordinated Loan and any Replacement Instruments;

«Board of Directors» has the meaning ascribed to in Article 13;

«Business Day» means, in respect of any city, a day other than a Saturday or Sunday on which commercial banks and foreign exchange markets settle payments and are open for general business (including dealing in foreign exchange and foreign currency deposits) in such city;

«Calculation Agent» means The Bank of New York, London Branch, or such other entity appointed by the Company and notified to the Holders as described under Article 31;

«Call Date» means, in the case of an optional redemption pursuant to Article 12.2, the First Call Date and each Distribution Payment Date thereafter, as specified in the relevant notice of redemption;

«Capital Adequacy Regulations» means the «Instructions on Standard Values and Assessment Methods for Prudential Standards for Second-Tier Banks», approved by resolution n° 358 of the FMSA, together with any other notices or regulations which, from time to time, amend, supplement or supersede such notice or otherwise detail the manner in which instruments issued by Banks in Kazakhstan may constitute Tier 1 Capital;

«Capital Disqualification Event» is deemed to have occurred if, as a result of any change in applicable law or Capital Adequacy Regulations (or the application or official interpretation thereof) occurring after 20 January 2006, the Securities would no longer be capable of qualifying (save where such non-qualification is only as a result of any applicable limitation on the amount of such capital) for inclusion as Tier 1 Capital of the Bank on a consolidated basis;

«Capital Disqualification Event Redemption Date» means the date designated for optional redemption of the Securities as described under Article 12.4;

«Chairman» has the meaning ascribed to it in Article 19;

«Class A Shareholder» means the Bank, as holder of the Class A Shares;

«Class A Shares» means the class of shares issued by the Company to the Class A Shareholder on or before the Closing Date;

«Closing Date» means 25 January 2006;

«Company» means TuranAlem Finance Luxembourg S.A.;

«Day Count Fraction» means, in respect of Distribution Periods commencing prior to the First Call Date, the number of days in the relevant Distribution Period divided by 360 (the number of days to be calculated on the basis of a year of 360 days with 12 30-day months and in the case of an incomplete month the actual number of days elapsed) and, in respect of Distribution Periods commencing on or after the First Call Date, the actual number of days in the relevant Distribution Period divided by 360;

«Distribution Payment Date» means (a) in respect of the period from the Closing Date to (but excluding) the First Call Date, 25 January and 25 July in each year, commencing on 25 July 2006, and (b) in respect of the period from (and including) the First Call Date, 25 January and 25 July in each year, commencing on 25 July 2016 provided that if any Distribution Payment Date after the First Call Date would otherwise fall on a day which is not a Business Day in Amsterdam, Almaty, New York City and London, it shall be postponed to the next day which is a Business Day in Amsterdam, Al-

maty, New York City and London, unless it would thereby fall in the next calendar month, in which event it shall be brought forward to the immediately preceding Business Day in Amsterdam, Almaty, New York City and London;

«Distribution Period» means the period from (and including) the Closing Date to (but excluding) 25 July 2006 and each period thereafter from (and including) one Distribution Payment Date to (but excluding) the next following Distribution Payment Date;

«Distribution Rate» means, in respect of the Securities, (a) from (and including) the Closing Date to (but excluding) the First Call Date, eight point twenty-five per cent. (8.25%) per annum and (b) from (and including) the First Call Date, the Floating Rate;

«Distributions» means the non-cumulative distributions in respect of the Securities as described under Article 7.2;

«First Call Date» means 25 January 2016;

«Floating Rate» means in respect of any Distribution Period falling after the First Call Date, the Six Month LIBOR for such Distribution Period plus margin of five point one six seven five per cent. (5.1675%);

«FMSA» means the Agency of the Republic of Kazakhstan on Regulation and Supervision of Financial Market and Financial Organisations and shall include any successor organisation, from time to time, responsible for the supervision of banks regulatory functions in Kazakhstan;

«Holder» means, in respect of each Security, each person registered on the Register as the holder of such Security at the relevant time;

«Junior Obligations» means (i) all classes of ordinary and preferred shares of the Bank, (ii) any securities or other obligations of the Bank that rank junior to the Support Agreement as regards entitlement to distributions thereunder whether on liquidation or otherwise, (iii) any security or other obligation of a Subsidiary of the Bank including the Company (other than the Securities) entitled to the benefit of a guarantee, support agreement or other similar undertaking of the Bank that ranks junior to the Support Agreement as regards entitlement to distributions thereunder whether on liquidation or otherwise and (iv) any such guarantees, support agreements or similar undertakings of the Bank;

«Laws» has the meaning ascribed to it in Article 1;

«Liquidation Distribution» means the Liquidation Preference plus any accrued but unpaid Distributions (whether or not declared) calculated from (and including) the immediately preceding Distribution Payment Date (or, if none, the Closing Date) to (but excluding) the date of payment, in each case together with any applicable Additional Amounts thereon, and in each case in cash only;

«Liquidation Preference» means the liquidation preference of one hundred thousand dollars of the United States of America (U.S.D 100,000.-) per Security;

«Optional Redemption Price» means the Liquidation Preference plus any accrued but unpaid Distributions (whether or not declared) calculated from (and including) the immediately preceding Distribution Payment Date to (but excluding) the relevant Call Date, Tax Event Redemption Date or Capital Disqualification Event Redemption Date, as the case may be, in each case together with any applicable Additional Amounts thereon;

«Parity Obligations» means (i) all perpetual non-cumulative debt obligations of the Bank, (ii) any securities or other obligations of the Bank and any guarantee, support agreement or other similar undertaking of the Bank, in each case ranking pari passu with the Support Agreement as regards entitlement to distributions thereunder whether on liquidation or otherwise and (iii) any preferred or preference share, securities or other obligation of a Subsidiary of the Bank, including the Company, entitled to the benefit of a guarantee, support agreement or other similar undertaking of the Bank which guarantee, support agreement or other similar undertaking ranks pari passu with the Support Agreement as regards entitlement to distributions thereunder whether on liquidation or otherwise;

«Paying and Transfer Agents» means The Bank of New York and The Bank of New York (Luxembourg) S.A. and/or such other entities as are appointed by the Company and notified to the Holders as described under Article 31;

«Redemption Conditions» means, with respect to any redemption or purchase of the Securities under Article 12, that the prior written consent of, or notice of non-objection by, the FMSA to the redemption or purchase, if then required, has been obtained and that any conditions attaching to such consent or written non-objection have been satisfied in full;

«Register» means the register of Shareholders maintained by the Registrar in Luxembourg on behalf of the Company;

«Registrar» means The Bank of New York or such other entity appointed by the Company and notified to the Holders as described under Article 31;

«Relevant Proportion» means in relation to any partial payment of a Distribution (or, as the case may be, a Liquidation Distribution) on a Security, the total amount available for any such payment and for making any corresponding payment of a distribution (or, as the case may be, a liquidation distribution) on any Parity Obligations divided by the sum of (i) the full Distributions (or, as the case may be, Liquidation Distributions) before any reduction or abatement in respect of the Securities and (ii) the amount of the full distribution or, as the case may be, a liquidation distribution) before any reduction or abatement in respect of any Parity Obligations, converted where necessary into the same currency;

«Replacement Instruments» means further subordinated cumulative obligations of the Bank (or of a Subsidiary of the Bank in circumstances where such Subsidiary has applied the proceeds of issue of such obligations in subscribing further such obligations issued by the Bank) and in any such case having in all material commercial respects, pricing, economic and credit terms which are at least equivalent to, in the case of such obligations of a Subsidiary of the Bank, the Subsidiary Subordinated Loan and, in the case of such obligations of the Bank, the Bank Subordinated Loan and the replacement of which (or any other instrument previously substituted as contemplated herein) would not adversely affect the ratings of the Securities or give rise either to a Tax Event or a Capital Disqualification Event.

«Secretary» has the meaning ascribed to it in Article 19;

«Securities» means the four hundred million dollars of the United States of America (U.S.D 400,000,000.-) perpetual preferred securities outstanding with a Liquidation Preference of one hundred thousand dollars of the United States of

America (U.S.D 100,000.-) each, issued with a nominal amount of one point fifty dollars of the United States of America (U.S.D 1.50) and a premium of ninety-nine thousand nine hundred ninety-eight point fifty dollars of the United States of America (U.S.D 99,998.50) each, and, unless the context otherwise requires, includes any further Securities of the Company of the same series issued after the Closing Date and ranking *pari passu* with the Securities as regards participation in the profits and assets of the Company and «Securities» shall be construed accordingly;

«Securitisation Law» means the Luxembourg law of 22 March 2004 on securitisation as amended and/or reinstated from time to time;

«Senior Creditors» means, in relation to the Bank, all those with claims in respect of liabilities of the Bank other than any liability ranking *pari passu* with, or junior to, the Support Agreement.

«Share» means either a Class A Share, a Security or any share of any other class of shares that the Company may from time to time issue;

«Shareholders» means the Class A Shareholders and the Holders;

«Six Month LIBOR», in respect of any Distribution Period falling after the First Call Date, means the six month London interbank offered rate for deposits in U.S. dollars which appears on page 3750 of the Moneyline Telerate Monitor as of eleven (11.00) a.m., London time, on the second Business Day in London prior to the first day of the relevant Distribution Period as determined by the Calculation Agent; provided that, if, at such time, no such rate appears or the relevant Moneyline Telerate page is unavailable, it shall mean the rate calculated by the Calculation Agent as the arithmetic mean of at least two offered quotations obtained by the Calculation Agent after requesting the principal London offices of each of four major reference banks, in the London interbank market, to provide the Calculation Agent with its offered quotation for deposits for six months in U.S. dollars commencing on the first day of the relevant Distribution Period to prime banks in the London interbank market at approximately eleven (11.00) a.m., London time, on the second Business Day in London prior to the first day of the relevant Distribution Period and in a principal amount that is representative for a single transaction in U.S. dollars in that market at that time; provided further that if fewer than two such offered quotations are provided as requested, it shall mean that rate calculated by the Calculation Agent as the arithmetic mean of the rates quoted at approximately eleven (11.00) a.m., New York time, on the second Business Day in New York prior to the first day of the relevant Distribution Period, by three major banks in New York selected by the Calculation Agent for loans for six months in U.S. dollars to leading European banks and in a principal amount that is representative for a single transaction in U.S. dollars in that market at that time; provided however that if the banks selected by the Calculation Agent are not quoting as mentioned above, it shall mean six month U.S. dollar LIBOR as determined by the Calculation Agent to be in effect on the second Business Day in London prior to the first day of the relevant Distribution Period;

«Stock Exchange» means the Official List of the United Kingdom Financial Services Authority in its capacity as competent authority under the Financial Services and Markets Act 2000 and the Professional Securities Market of the London Stock Exchange plc or such other stock exchange on which the Securities may be listed from time to time;

«Subordinated Instruments» means the Bank Subordinated Loan and/or the Subsidiary Subordinated Loan, as appropriate;

«Subsidiary» means any entity which is for the time being a subsidiary undertaking of the Bank (within the meaning of Article 11-1 of the Law of the Republic of Kazakhstan n° 2444, dated 31 August 1995, as amended, «On Banks and Banking Activity»);

«Subsidiary Subordinated Loan» means the four hundred million dollars of the United States of America (U.S.D 400,000,000.-) undated subordinated loan to TuranAlem Finance B.V., advanced by the Company on the Closing Date with the net proceeds of the issue of the Securities and any Replacement Instruments;

«Support Agreement» means the support agreement in respect of the Securities entered into by the Bank in favour of the Company and dated 25 January 2006;

«Tax Event» means that, as a result of a change in any law or regulation of Luxembourg, The Netherlands and/or Kazakhstan, or in any treaty to which Luxembourg, The Netherlands and/or Kazakhstan is a party, or in the official interpretation or application of any such law, regulation or treaty, in each case on or after 20 January 2006: (i) payments to the Holders under the Securities would be subject to deduction, or to withholding, or would give rise to any obligation of the Company to account, for any tax in Luxembourg; or (ii) payments by the Bank or any applicable Subsidiary of the Bank as obligor under or in respect of Subordinated Instruments and/or the Support Agreement would (a) in respect of payments under the Bank Subordinated Loan be subject to any deduction or to withholding tax in Kazakhstan at a rate greater than ten per cent (10%) (after taking account of any relief available under any applicable tax treaty) (b) in respect of payments under the Support Agreement, be subject to any deduction or to withholding tax in Kazakhstan at a rate greater than twenty per cent (20%) or (c) in respect of payments of interest under the Subsidiary Subordinated Loan, be subject to any deduction or withholding tax in the Netherlands; or (iii) the Company would be subject to more than a *de minimis* amount of tax in respect of the Subordinated Instruments or the Securities in Luxembourg; or (iv) the Bank or any applicable Subsidiary of the Bank as obligor under or in respect of Subordinated Instruments would not obtain a deduction for the purposes of corporation tax in Kazakhstan or The Netherlands, as the case may be, for any payment of interest in respect of the Subordinated Instruments;

«Tax Event Redemption Date» means the date designated for optional redemption of the Securities as described under Article 12.3;

«Tier 1 Capital» has the meaning ascribed to it in the Capital Adequacy Regulations;

«USD», «U.S. dollars» or «U.S.\$» means the lawful currency of the United States of America.

Sixth resolution

The general meeting of shareholders resolved to confer all and any powers to any one director of the Company, acting individually, with full power of substitution, in order to implement the above resolutions.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid deed are estimated at 5,000.- EUR.

Nothing else being on the agenda, the meeting was adjourned at 5.45 p.m.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-neuvième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire, de résidence à Luxembourg-Eich (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de BTA FINANCE LUXEMBOURG S.A., une société anonyme constituée et régie selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46 A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire, de résidence à Niederanven, en date du 22 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1335 du 6 décembre 2005, dont les statuts n'ont jamais été modifiés (la «Société»).

L'Assemblée est déclarée ouverte à 16.30 heures et est présidée par Me Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg. Le président désigne comme secrétaire Madame Danielle Origer, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich.

L'Assemblée élit aux fonctions de scrutateur Me Audrey Scarpa, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Prise de connaissance et approbation d'un Rapport du Conseil d'Administration.
2. Création de deux catégories d'actions, les Actions de Catégorie A et les Titres, donnant droit à une participation aux profits différente et conversion des vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions existantes de la Société en vingt-quatre mille huit cents (24.800) Actions de Catégorie A.
3. Création d'un capital autorisé de quarante-trois mille deux cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 43.200) représenté par vingt-quatre mille huit cents (24.800) Actions de Catégorie A et quatre mille (4.000,-) Titres, chacun ayant une valeur de un dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante cents et autorisation du Conseil d'Administration de supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'émission d'actions contre paiement en espèces.
4. Refonte complète des Statuts de la Société et en particulier:
 - (i) modification de l'objet social de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

La Société a pour objet la prise en charge de risques liés aux obligations à la charge d'un tiers ou relatives à tout ou partie des activités de ce tiers quelque soit la façon dont la Société va prendre en charge le risque, en émettant des instruments financiers dont la valeur ou le rendement dépendent de ces risques tels que définis par la loi du Grand-Duché de Luxembourg du 22 mars 2004 relative à la titrisation (la »Loi Relative à la Titrisation«).

La Société peut en particulier:

 - acquérir et/ou assumer des risques en vertu des Instruments Financiers Subordonnés et/ou de tout instrument de dette négociable bénéficiant d'une notation;
 - acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou de toute autre manière toute sorte d'actifs et/ou prendre en charge, de quelque manière que ce soit, y compris par contrat, des risques afférents aux actifs ou aux activités de toute partie;
 - exercer tous les droits de quelque nature liés à ces actifs et risques;
 - accorder des sûretés sur ses actifs dans la mesure permise par la Loi Relative à la Titrisation;
 - faire des dépôts en banque ou auprès de tout autre dépositaire;
 - collecter des fonds, émettre des actions, obligations, billets à ordre ou autres titres de dette quelconques, afin d'exercer son activité dans les limites de son objet social; et
 - transférer tous actifs quelconques contre une juste contrepartie à un autre véhicule de titrisation.

L'énumération précitée est énumérative et non exhaustive, mais est sujette aux dispositions de la Loi Relative à la Titrisation.

La Société peut effectuer toute opération, commerciale ou financière, qui se rapporte directement ou indirectement à son objet social, à l'exclusion de toute activité bancaire et peut s'engager dans tout autre acte ou activité licite et exercer tous les pouvoirs accordés aux véhicules de titrisation en vertu de la Loi Relative à la Titrisation et qui sont, dans tous les cas, accessoires et nécessaires ou utiles à la réalisation des objectifs ci-dessus mentionnés; à condition toutefois qu'ils ne soient pas contraires à ces objectifs, et à condition qu'aussi longtemps que les Titres seront en circulation, la Société ne devra pas s'endetter autrement que pour faire face aux coûts et dépenses incidents à la formation de la Société et à la création et à l'émission de Titres, ni ne devra poursuivre d'activité ou conclure de transactions ou signer de documents autres qu'afférents aux Titres, à l'accomplissement de ses obligations liées aux Titres, au maintien de la cotation des Titres, à la tenue du Registre, au recours à un Dépositaire du Registre, un Agent de Calcul, des Agents de Paiement et de Transfert, à la détention par la Société d'Instruments Financiers Subordonnés et au maintien corrélatif

d'un dépositaire, à l'exercice par la Société de ses droits liés aux Instruments Financiers Subordonnés et à l'administration de la Société.

- (ii) adaptation suite à la création des catégories d'actions proposées; et
- (iii) adaptation suite à la création du capital autorisé proposé.

5. Attribution de mandat aux membres du Conseil d'Administration de la Société aux fins de mettre en œuvre les résolutions reprises ci-dessus.

6. Divers.

II) Les noms des actionnaires présents ou représentés, les noms des mandataires des actionnaires représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau de l'assemblée générale; cette liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les comparants et le notaire soussigné resteront également annexées au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

III) L'intégralité du capital social de trente-sept mille deux cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (EUR 37.200,-) étant représenté à la présente assemblée, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV) L'assemblée générale, après avoir discuté du contenu du Rapport du Conseil d'Administration, une copie duquel, qui a été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée à l'original du présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement, a adopté, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de prendre connaissance et d'approuver le Rapport du Conseil d'Administration daté du 19 janvier 2006 sur le projet de création du capital autorisé.

Seconde résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de créer deux catégories d'actions, les Actions de Catégorie A et les Titres, donnant droit à une participation aux profits différente et de convertir les vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions existantes de la Société en vingt-quatre mille huit cents (24.800) Actions de Catégorie A.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de créer un capital autorisé de quarante-trois mille deux cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 43.200,-) représenté par vingt-quatre mille huit cents (24.800) Actions de Catégorie A et quatre mille (4.000) Titres, chacun ayant une valeur de un dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante cents (USD 1,50) et d'autoriser le Conseil d'Administration à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'émission d'actions contre paiement en espèces.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de refondre entièrement les statuts de la Société et en particulier à décider de:

- (i) modifier l'objet social de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

La Société a pour objet la prise en charge de risques liés aux obligations à la charge d'un tiers ou relatives à tout ou partie des activités de ce tiers quelque soit la façon dont la Société va prendre en charge le risque, en émettant des instruments financiers dont la valeur ou le rendement dépendent de ces risques tels que définis par la loi du Grand-Duché de Luxembourg du 22 mars 2004 relative à la titrisation (la «Loi Relative à la Titrisation»).

La Société peut en particulier:

- acquérir et/ou assumer des risques en vertu des Instruments Financiers Subordonnés et/ou de tout instrument de dette négociable bénéficiant d'une notation;
- acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou de toute autre manière toute sorte d'actifs et/ou prendre en charge, de quelque manière que ce soit, y compris par contrat, des risques afférents aux actifs ou aux activités de toute partie;
- exercer tous les droits de quelque nature liés à ces actifs et risques;
- accorder des sûretés sur ses actifs dans la mesure permise par la Loi Relative à la Titrisation;
- faire des dépôts en banque ou auprès de tout autre dépositaire;
- collecter des fonds, émettre des actions, obligations, billets à ordre ou autres titres de dette quelconques, afin d'exercer son activité dans les limites de son objet social; et
- transférer tous actifs quelconques contre une juste contrepartie à un autre véhicule de titrisation.

L'énumération précitée est énumérative et non exhaustive, mais est sujette aux dispositions de la Loi Relative à la Titrisation.

La Société peut effectuer toute opération, commerciale ou financière, qui se rapporte directement ou indirectement à son objet social, à l'exclusion de toute activité bancaire et peut s'engager dans tout autre acte ou activité licite et exercer tous les pouvoirs accordés aux véhicules de titrisation en vertu de la Loi Relative à la Titrisation et qui sont, dans tous les cas, accessoires et nécessaires ou utiles à la réalisation des objectifs ci-dessus mentionnés; à condition toutefois qu'ils ne soient pas contraires à ces objectifs, et à condition qu'aussi longtemps que les Titres seront en circulation, la Société ne devra pas s'endetter autrement que pour faire face aux coûts et dépenses incidents à la formation de la Société et à la création et à l'émission de Titres, ni ne devra poursuivre d'activité ou conclure de transactions ou signer de documents autres qu'afférents aux Titres, à l'accomplissement de ses obligations liées aux Titres, au maintien de la cotation des Titres, à la tenue du Registre, au recours à un Dépositaire du Registre, un Agent de Calcul, des Agents de

Paiement et de Transfert, à la détention par la Société d'Instruments Financiers Subordonnés et au maintien corrélatif d'un dépositaire, à l'exercice par la Société de ses droits liés aux Instruments Financiers Subordonnés et à l'administration de la Société.

- (ii) refléter la création des catégories d'actions proposées; et
- (iii) refléter la création du capital autorisé proposé.

Cinquième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale des actionnaires a décidé que les statuts de la Société auront désormais la teneur suivante:

Chapitre I^{er}. - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé, par les présentes, entre les actionnaires fondateurs et tous ceux qui deviendront propriétaires d'Actions à la suite de sa constitution, une société (la «Société») sous la forme d'une société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination de BTA FINANCE LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de Luxembourg-Ville par décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, par une décision du Conseil d'Administration.

Si le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, restera régie par la Loi. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise en charge de risques liés aux obligations à la charge d'un tiers ou relatives à tout ou partie des activités de ce tiers quelque soit la façon dont la Société va prendre en charge le risque, en émettant des instruments financiers dont la valeur ou le rendement dépendent de ces risques tels que définis par la loi du Grand-Duché de Luxembourg du 22 mars 2004 relative à la titrisation (la Loi Relative à la Titrisation)).

La Société peut en particulier:

- acquérir et/ou assumer des risques en vertu des Instruments Financiers Subordonnés et/ou de tout instrument de dette négociable bénéficiant d'une notation;
- acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou de toute autre manière toute sorte d'actifs et/ou prendre en charge, de quelque manière que ce soit, y compris par contrat, des risques afférents aux actifs ou aux activités de toute partie;
- exercer tous les droits de quelque nature liés à ces actifs et risques;
- accorder des sûretés sur ses actifs dans la mesure permise par la Loi Relative à la Titrisation;
- faire des dépôts en banque ou auprès de tout autre dépositaire;
- collecter des fonds, émettre des actions, obligations, billets à ordre ou autres titres de dette quelconques, afin d'exercer son activité dans les limites de son objet social; et
- transférer tous actifs quelconques contre une juste contrepartie à un autre véhicule de titrisation.

L'énumération précitée est énumérative et non exhaustive, mais est sujette aux dispositions de la Loi Relative à la Titrisation.

La Société peut effectuer toute opération, commerciale ou financière, qui se rapporte directement ou indirectement à son objet social, à l'exclusion de toute activité bancaire et peut s'engager dans tout autre acte ou activité licite et exercer tous les pouvoirs accordés aux véhicules de titrisation en vertu de la Loi Relative à la Titrisation et qui sont, dans tous les cas, accessoires et nécessaires ou utiles à la réalisation des objectifs ci-dessus mentionnés; à condition toutefois qu'ils ne soient pas contraires à ces objectifs, et à condition qu'aussi longtemps que les Titres seront en circulation, la Société ne devra pas s'endetter autrement que pour faire face aux coûts et dépenses incidents à la formation de la Société et à la création et à l'émission de Titres, ni ne devra poursuivre d'activité ou conclure de transactions ou signer de documents autres qu'afférents aux Titres, à l'accomplissement de ses obligations liées aux Titres, au maintien de la cotation des Titres, à la tenue du Registre, au recours à un Dépositaire du Registre, un Agent de Calcul, des Agents de Paiement et de Transfert, à la détention par la Société d'Instruments Financiers Subordonnés et au maintien corrélatif d'un dépositaire, à l'exercice par la Société de ses droits liés aux Instruments Financiers Subordonnés et à l'administration de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. - Capital, Titres

Art. 5. Capital social. Le capital émis de la Société est fixé à trente-sept mille deux cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 37.200,-) représenté par vingt-quatre mille huit cents (24.800) Actions de Catégorie A. Chaque Action émise a une valeur nominale de un Dollar des Etats-Unis d'Amérique et cinquante cents (USD 1,50) et est entièrement libérée.

Les droits et obligations inhérents aux Actions de Catégorie A et aux Titres sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou de la Loi.

Le capital autorisé de la Société est fixé à quarante-trois mille deux cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 43.200,-) représenté par vingt-quatre mille huit cents (24.800) Actions de Catégorie A et quatre mille (4.000) Titres. Chaque Titre autorisé a une valeur nominale de un Dollar des Etats-Unis d'Amérique et cinquante cents (USD 1,50).

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté, jusqu'à concurrence du montant du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation du capital social en une ou plusieurs fois, le cas échéant, à la suite de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le Conseil d'Administration dans les limites du capital autorisé conformément aux conditions de bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux Actions, obligations, billets ou instruments similaires), d'obligations convertibles ou instruments similaires émis de temps à autres par la Société, par l'émission de nouveaux Titres, avec une prime d'émission de quatre-vingt dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt dix-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante cents (USD 99.998,50) par Titre contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des nouveaux Titres; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des Actionnaires dans le cas d'une émission de Titres contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication au Mémorial du procès verbal de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société tenue le 19 janvier 2005 et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter les souscriptions et de recevoir paiement pour les Titres représentant tout ou partie de l'émission de Titres nouveaux dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé, qui a été réalisée et constatée dans les formes prévues par la Loi, le présent article sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne dûment autorisée à cet effet par le Conseil d'Administration.

Nonobstant toute disposition contraire des présents Statuts, le nombre de Titres émis ne peut en aucun cas excéder le nombre d'Actions de Catégorie A.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les Actions en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat d'Actions que la Société a racheté à ses Actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux Actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Les Actions de Catégorie A et les Titres seront nominatifs.

Les Actions sont librement cessibles.

Un registre des Actionnaires (le «Registre») sera tenu au siège social et tout Actionnaire pourra en prendre connaissance. Le Registre contiendra la désignation précise de chaque propriétaire d'Actions et l'indication du nombre et de la catégorie de ses Actions, l'indication des paiements effectués sur les Actions ainsi que les transferts des Actions avec leur date. Des certificats reflétant les inscriptions dans le Registre seront délivrés aux Actionnaires. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'Actions sera inscrite dans le Registre par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil luxembourgeois.

En cas de détérioration ou dégradation du certificat ou de déclaration de perte, vol ou destruction du certificat, alors que les Actions sont sous la forme nominative, un nouveau certificat représentant la même Action peut être émis en contrepartie du paiement des frais et suivant les conditions (le cas échéant) relatifs à la preuve, à l'indemnisation et au paiement des frais encourus tels qu'établis discrétionnairement par la Société et du paiement des coûts relatifs à la recherche de preuve et, en cas de détérioration ou dégradation du certificat, de la délivrance de l'ancien certificat au siège de la Société ou auprès d'un Agent de Paiement et de Transfert désigné et nommé par la Société.

La propriété d'une Action emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des Actionnaires.

L'enregistrement par la Société de tout instrument de transfert ou de tout autre instrument afférent ou affectant la propriété des Actions ne donnera lieu à aucun frais, mais la personne ayant fait la demande de l'inscription devra supporter toutes les taxes, droits d'enregistrement et autres taxes étatiques y afférents.

Art. 7. Droits inhérents aux Actions. Toutes les Actions de Catégorie A et tous les Titres ont droit de vote et chaque Action de chaque catégorie d'Action donne droit à une voix, sans préjudice des restrictions imposées par la Loi.

7.1. Actions de Catégorie A

Les Actions de Catégorie A ont, après paiement de la Distribution non-cumulative payable sur les Titres, droit au paiement de tout solde de distribution.

7.2. Titres

7.2.1 Sans préjudice des dispositions de la LSC et des Articles 7.2.4 et 7.2.5, le droit au paiement des Distributions payables sur les Titres naîtra au jour de la Date de Clôture (ou, dans l'hypothèse où de nouveaux Titres de la même série sont émis et se trouvant en concours avec les Titres quant à la participation aux profits et actifs de la Société, ce droit naîtra au jour de leurs dates respectives d'émission ou suivant toute autre modalité prévue) et devra être déclaré et deviendra payable avec les intérêts échus à chaque Date de Paiement des Distributions.

7.2.2 Sans préjudice des dispositions de la LSC et des Articles 7.2.4 et 7.2.5 ci-après, les Distributions faites au titre de toute Période de Distribution seront déclarées et seront payables au Taux de Distribution tel qu'appliqué à la Valeur

de Liquidation Préférentielle de chaque Titre et sera d'un montant de cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100.000,-) par Titre eu égard à chaque Période de Distribution complète précédant la Première Date de Rachat.

7.2.3 Les Distributions payables sur les Titres seront non-cumulatives et, eu égard aux Distributions faites pendant toute période préalable à la Première Date de Rachat et inférieure à une Période de Distribution entière ou eu égard à toute Période de Distribution postérieure à la Première Date de Rachat, seront calculées sur base du Décompte de Jours. L'Agent de Calcul déterminera, dès que possible après onze (11) heures (heure de Londres), le Taux LIBOR à Six Mois ayant cours au deuxième Jour Ouvrable à Londres précédant le premier jour de chaque Période de Distribution commençant à partir de (et y compris) la Première Date de Rachat, ainsi que le Taux Variable applicable à une telle Période de Distribution et devra calculer, par application d'un tel Taux Variable au Décompte de Jours considéré, le montant de la Distribution payable sur chaque Titre pour cette Période de Distribution. La détermination par l'Agent de Calcul du Taux Variable et du montant de la Distribution payable pour chacune de ces Périodes de Distribution sera (sauf erreur manifeste) définitive et liera chacune des parties. L'Agent de Calcul fera en sorte que le Taux Variable et le montant de la Distribution payable au titre de chacune des Périodes de Distribution commençant à partir de (et y compris) la Première Date de Rachat soient notifiés à la Société, au Dépositaire du Registre, à chacun des Agents de Paiement et de Transfert, à la Bourse, et aux Propriétaires de Titres conformément à l'Article 31. Les Taux Variable et montant de Distribution ainsi publiés pourront ultérieurement être modifiés sans notification préalable en cas d'extension ou de réduction de la Période de Distribution considérée.

7.2.4 Les Distributions payables sur les Titres seront à prélever exclusivement sur les fonds propres de la Société légalement disponibles à chaque Date de Paiement des Distributions, dans la mesure où de tels fonds existent. Sauf dispositions contraires de la LSC, la Société devra déclarer et payer les Distributions payables sur les Titres sauf: (i) dans la mesure où le conseil d'administration de la Banque a notifié à la Société qu'un tel paiement additionné au montant d'un autre dividende ou de tout autre distribution payés ou prévus d'être payés aux porteurs d'Obligations de Rang Identique à la Date de Paiement considérée, violerait ou engendrerait une violation ou continuerait une violation de la Réglementation Relative à l'Adéquation des Fonds Propres alors applicable à la Banque; (ii) dans la mesure où le conseil d'administration de la Banque a selon son appréciation discrétionnaire donné notification à l'ACMF et à la Société de ce qu'il a estimé que le point (i) ci-dessus va se produire à court terme; ou (iii) dans la mesure où le conseil d'administration de la Banque a donné notification à la Société de ce que la Banque serait interdite d'effectuer un tel paiement elle-même de par la législation ou la réglementation bancaire du Kazakhstan.

7.2.5 Si la Banque, la Société ou toute autre Filiale de la Banque (a) paie toute distribution ou effectue tout autre paiement portant sur ou relatif à une catégorie d'Obligations de Rang Identique ou d'Obligations Subordonnées quelconques ou (b) rembourse, rachète ou acquiert autrement une catégorie d'Obligations de Rang Identique ou d'Obligations Subordonnées quelconques (sauf dans la mesure où une telle distribution, autre paiement, remboursement, rachat ou acquisition a été effectué sous la forme d'actions ordinaires ou a été effectué non pas sur décision de la Banque mais en conséquence de dispositions impératives du droit Kazakh ou de dispositions impératives contenues dans les Obligations de Rang Identique ou les Obligations Subordonnées en circulation au 20 janvier 2006), alors les sous-paragraphes (i) et (ii) de l'Article 7.2.4 susmentionnés n'auront pas à s'appliquer, et la Société devra, sauf application des dispositions du sous-paragraphe (iii) susmentionné, déclarer et payer sur les fonds légalement disponibles les Distributions payables sur les Titres, en une ou plusieurs fois, chaque fois à une Date de Paiement des Distributions concomitante ou postérieure à une telle distribution, autre paiement, remboursement, rachat ou autre acquisition, comme ce qui suit:

(x) dans l'hypothèse (a) susmentionnée:

(A) paiement de l'intégralité du montant de la Distribution payable sur les Titres à la date de chacune des deux (2) Dates de Paiement des Distributions considérée si la distribution ou autre paiement fait sur les Obligations de Rang Identique ou sur les Obligations Subordonnées, le cas échéant, a lieu au titre d'une année entière; et

(B) paiement de l'intégralité du montant de la Distribution payable sur les Titres à la date de la prochaine Date de Paiement des Distributions considérée si la distribution ou autre paiement fait sur les Obligations de Rang Identique ou sur les Obligations Subordonnées, le cas échéant, a lieu au titre d'une demie année ou d'une période plus courte; et

(y) dans l'hypothèse (b) susmentionnée, le paiement intégral du montant de Distribution payable sur les Titres à la date des deux (2) prochaines Dates Paiement des Distributions.

7.2.6 Si, en raison des dispositions des Articles 7.2.4 et 7.2.5 ou de tout autre article équivalent ou terme d'une Obligation de Rang Identique, à une Date de Paiement des Distributions, les Distributions ne sont pas déclarées et payées en leur intégralité sur les Titres ou que des dividendes ou autres distributions préférentielles ne sont pas payés en leur intégralité sur les Obligations de Rang Identique, mais que le paiement partiel d'une Distribution est autorisé en vertu des Articles 7.2.4 et 7.2.5, alors dans ce cas chaque Propriétaire de Titres aura droit de recevoir la Proportion Adéquate d'une telle Distribution. Aucun Propriétaire de Titres n'aura d'action en ce qui concerne tout ou partie d'une Distribution non déclarée en vertu des limitations prévues aux Articles 7.2.4 et 7.2.5. En conséquence, de tels montants ne se cumuleront pas au profit des Propriétaires de Titres ni ne donneront droit aux Propriétaires de Titres à une quelconque créance ou droit sur la Société, et, s'ils sont distribués, il le seront sur les Actions de Catégorie A.

7.2.7 Au cas où une Distribution ne pourrait être payée en son intégralité en raison des Articles 7.2.4 et 7.2.5, la Banque notifiera ou fera en sorte que la Bourse, la Société, le Dépositaire du Registre, l'Agent de Paiement et de Transfert et les Propriétaires de Titres en conformité à l'Article 31 reçoivent notification du montant, le cas échéant, à payer en vertu de cette Distribution.

7.2.8 Sauf application des dispositions susmentionnées et de l'Article 35 ci-après, les Propriétaires de Titres n'auront pas le droit de participer aux profits de la Société (et en particulier ils n'auront le droit de recevoir de la part de la Société aucuns montants à payer en vertu d'Instruments Subordonnés), ou de recevoir autrement des montants supérieurs au montant des Distributions dues et payables sur les Titres. Dans l'hypothèse où les montants reçus par la Société excèdent le montant (éventuellement) alors dû en vertu des Titres par voie de Distribution, un tel montant

excédentaire sera payé aux Actionnaires de Catégorie A et les Propriétaires de Titres n'auront aucun droit sur ce montant excédentaire.

7.2.9 L'obligation de contribuer aux dettes et obligations de la Société (le cas échéant) appartenant à chaque Propriétaire de Titres ne devra pas excéder (sauf disposition contraire de la Loi) la somme de cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100.000,-) par Titre.

Art. 8. Paiements additionnels. Tous les paiements faits par la Société sur les Titres seront effectués sans retenue à la source ou déduction qui serait à prélever en vertu d'un impôt au Grand-Duché de Luxembourg ou au Kazakhstan, à moins que la retenue à la source ne soit légalement requise. Au cas où une telle retenue à la source ou déduction serait effectuée, sauf dispositions contraires de la LSC, tout Propriétaire de Titres aura droit à recevoir, en tant que distributions supplémentaires, tous montants additionnels (les «Montants Additionnels») nécessaires afin que les montants nets perçus par les Propriétaires de Titres après une telle retenue à la source ou déduction soient égaux aux montants qui auraient été perçus en vertu des Titres si aucune retenue ou déduction n'avait eu lieu. Par dérogation, aucun Montant Additionnel ne sera à payer à un Propriétaire de Titres (ou à un tiers agissant pour son compte) en vertu d'un Titre:

(i) dans la mesure où un tel impôt est imposé ou levé en raison de l'existence d'un lien de connexité entre un tel Propriétaire de Titres (ou le bénéficiaire économique du Titre) et le Grand-Duché de Luxembourg ou le Kazakhstan, autre que le fait d'être un Propriétaire de Titres (ou le bénéficiaire économique d'un Titre); ou

(ii) lorsqu'une telle retenue ou déduction est imposée sur un paiement fait à une personne physique et est obligatoire en vertu de la Directive de l'Union Européenne 2003//CE ou de toute loi transposant ou respectant ou introduite pour se conformer à une telle Directive; ou

(iii) dans l'hypothèse où la présentation d'un tel Titre est requise et que ladite présentation en vue du paiement est faite par ou pour le compte d'un Propriétaire de Titres qui aurait été en mesure d'éviter une telle retenue à la source ou déduction en présentant le Titre à un autre Agent de Paiement et de Transfert établi dans un autre État Membre de l'Union Européenne;

ou encore lorsque l'obligation de la Société d'effectuer de tels paiements est soumise aux dispositions de la LSC et aux limitations prévues aux Articles 7.2.4, 7.2.5, 35 (I) et 35 (II).

Art. 9. Paiements.

9.1 Les Distributions seront déclarées et payables à la Date de Paiement des Distributions appropriée (ou lorsque la Date de Paiement des Distributions n'est pas un Jour Ouvrable à Amsterdam, Almaty, Londres et New York City, elles seront déclarées et payables le Jour Ouvrable suivant à Amsterdam, Almaty, Londres et New York City (sans qu'aucun intérêt de retard ne soit dû à ce titre)) aux Propriétaires de Titres officiels tels qu'inscrits sur le Registre à la date d'inscription considérée, qui sera fixée au cinquième (5) Jour Ouvrable à Amsterdam, Almaty, Londres et New York City précédant la Date de Paiement des Distributions.

Dans l'hypothèse où la Société notifierait un rachat de Titres conformément aux Articles 12.2, 12.3 ou 12.4, la Société devra faire en sorte que le Prix de Rachat Optionnel soit payé aux Propriétaires de Titres par l'Agent de Paiement et de Transfert pour le compte de la Société à quinze (15) heures (heure de Londres) au jour, le cas échéant, de la Date de Rachat Optionnel, de la Date de Rachat liée à un Évènement Fiscal, ou de la Date de Rachat liée à une Requalification de Capital. Suite à un tel paiement, les droits des Propriétaires de Titres à participer aux avoirs de la Société ou d'obtenir le remboursement de tout montant en vertu des Titres sera éteint et le Propriétaire de Titres cessera à partir de ce moment d'être un Actionnaire de la Société, à condition toutefois que les Titres lui aient été rachetés contre paiement du Prix de Rachat Optionnel, conformément à ce qui précède.

9.2 Sous réserve des lois et règlements applicables en matière fiscale:

9.2.1 chaque paiement effectué au titre des Distributions sera réalisé par chèque et envoyé par poste au Propriétaire de Titres inscrit à l'adresse de ce dernier telle qu'elle apparaît sur le Registre à la date d'inscription considérée; et

9.2.2 tout paiement effectué au titre du paiement du Prix de Rachat Optionnel ou de la Distribution de Liquidation à verser en vertu d'un Titre sera fait par chèque sur présentation et remise du certificat y relatif au siège du Dépositaire du Registre ou de l'Agent de Paiement et de Transfert, à condition cependant dans chaque cas, que le Propriétaire de Titres en question puisse recevoir un tel paiement par un transfert direct si des instructions appropriées sont données à l'Agent de Paiement et de Transfert dans un délai suffisant avant la date de paiement considérée. Les Propriétaires de Titres n'auront droit à aucun intérêt ni à aucun autre paiement pour tout retard pris dans le paiement du montant dû, si le jour de l'échéance n'est pas un Jour Ouvrable à Londres et à Amsterdam, Almaty, New York City, si le Propriétaire de Titres a remis en retard les certificats (et qu'il avait été requis de le faire) ou si le chèque envoyé conformément à cet Article arrive après la date d'échéance du paiement.

Dans l'hypothèse où le Prix de Rachat Optionnel à payer sur les Titres est injustement retenu ou refusé et n'est pas payé par la Société, le montant des Distributions à payer sur ces Titres continuera à s'accroître conformément au Décompte de Jours, sauf dispositions contraires des Articles 7.2.4 et 7.2.5., à compter, le cas échéant, de la Date de Rachat Optionnel, de la Date de Rachat liée à une Requalification de Capital ou de la Date de Rachat liée à un Évènement Fiscal, jusqu'à la date de paiement effectif dudit Prix de Rachat Optionnel.

9.3 La Société maintiendra à tout moment et aussi longtemps que les Titres seront en circulation (a) un Agent de Paiement et de Transfert, (b) aussi longtemps que les Titres seront cotés à la Bourse, un Agent de Paiement et de Transfert à Londres, (c) dans la mesure où cela ne serait pas déjà requis en vertu des sous-paragraphes précédents, un Agent de Paiement et de Transfert établi dans un État Membre de l'Union Européenne qui n'aura pas l'obligation de prélever une retenue à la source ou des déductions suivant la Directive du Conseil Européen 2003/48/EC ou de toute loi transposant ou respectant, ou introduite afin de se conformer à une telle Directive, (d) un Dépositaire du Registre et (e) un Agent de Calcul, à tout moment où un tel Agent de Calcul est requis aux fins des présentes.

Art. 10. Prescription Toute action en paiement à l'encontre de la Société au titre du paiement des Distributions et des sommes dues au titre du paiement du Prix de Rachat Optionnel ou des Distributions de Liquidation sur les Titres seront prescrites conformément à la Loi, dans un délai de dix (10) ans à compter de l'échéance du paiement ou de la date à laquelle la Société met ce paiement à la disposition des Propriétaires de Titres, si ce paiement intervient plus tard.

Art. 11. Augmentation et réduction du capital social. Le capital social émis et/ou autorisé peut, concernant chaque catégorie d'Actions, être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles Actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux Actionnaires existants de la catégorie considérée proportionnellement à la quote-part du capital qu'ils détiennent dans la catégorie considérée, et seulement ensuite, par préférence aux Actionnaires de toutes les autres catégories, à moins que de nouvelles Actions ne soient émises par le Conseil d'Administration dans les limites du capital social autorisé, auquel cas, les dispositions de l'Article 5 des Statuts seront applicables. Le cas échéant, le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce qui est indiqué ci-dessus, l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire.

Art. 12. Rachat et Achat.

12.1 Les Titres n'ont pas de date de rachat définitif fixe et les Propriétaires de Titres n'ont pas le droit d'exiger le rachat des Titres.

12.2 Les Titres peuvent être rachetés, en totalité et non en partie, à l'occasion de toute Date de Rachat, sur décision de la Société, sous réserve que les Conditions de Rachat soient satisfaites et que la LSC soit respectée, sur base d'une notification faite aux Propriétaires de Titres au moins trente (30) jours et au plus soixante (60) jours à l'avance et indiquant la Date de Rachat (laquelle notification sera irrévocable). A l'expiration du délai, la Société devra, sous réserve des dispositions de la LSC, racheter en conséquence chacun des Titres moyennant paiement d'un montant égal au Prix de Rachat Optionnel.

12.3 Si à tout moment, un Évènement Fiscal survient et persiste, dont les conséquences ne peuvent être évitées par la Société ou la Banque, le cas échéant, malgré l'adoption de mesures raisonnablement à leur disposition, alors les Titres pourront être rachetés à tout moment à partir du cinquième anniversaire de la date de Clôture et ce jusqu'à la Première date de Rachat, en totalité mais non pas en partie, sur décision de la Société, à condition que les Conditions de Rachat soient satisfaites et que la LSC soit respectée, sur base d'une notification faite aux Propriétaires de Titres au moins trente (30) jours et au plus soixante (60) jours à l'avance et indiquant la Date de Rachat liée à l'Évènement Fiscal (laquelle notification sera irrévocable). A l'expiration du délai de notification, la Société devra, sous réserve des dispositions de la LSC, racheter en conséquence chacun des Titres moyennant paiement d'un montant égal au Prix de Rachat Optionnel.

Avant toute publication d'une notification conformément à cet Article 12.3, la Société devra délivrer au Dépositaire du Registre un certificat signé par deux membres du conseil d'administration de la Banque suivant lequel il est déclaré que la Société a le droit de procéder à un tel rachat ainsi qu'un avis d'un conseiller juridique de la Banque expérimenté en la matière attestant de la survenance de l'Évènement Fiscal.

12.4 Si à tout moment une Requalification de Capital survient et persiste, les Titres peuvent être rachetés à tout moment à partir du cinquième anniversaire de la date de Clôture et ce jusqu'à la Première Date de Rachat, en totalité mais non pas en partie, au Prix de Rachat sur décision de la Société, à condition que les Conditions de Rachat soient satisfaites et que la LSC soit respectée, sur base d'une notification faite aux Propriétaires de Titres au moins trente (30) jours et au plus soixante (60) jours à l'avance et indiquant la Date de Rachat liée à une Requalification du Capital (laquelle notification sera irrévocable). A l'expiration du délai, la Société devra, sous réserve des dispositions de la LSC, racheter en conséquence chacun des Titres moyennant paiement d'un montant égal au Prix de Rachat Optionnel.

Avant toute publication d'une notification conformément à cet Article 12.4, la Société devra délivrer au Dépositaire du Registre un certificat signé par deux membres du conseil d'administration de la Banque suivant lequel il est déclaré que la Société a le droit de procéder à un tel rachat ainsi qu'un avis d'un conseiller juridique de la Banque expérimenté en la matière attestant de la survenance de l' Requalification de Capital.

12.5 Sous réserve du respect des Conditions de Rachat, des dispositions de la LSC et de toute autre loi ou règlement applicables en la matière, la Société peut à tout moment acheter des Titres sur le marché ou par le biais d'offres.

Chapitre III. - Conseil d'administration, Réviseurs d'entreprises

Art. 13. Gestion. La Société est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, Actionnaires ou non (le «Conseil d'Administration»).

Les membres du Conseil d'Administration seront nommés pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans par l'assemblée générale des Actionnaires, qui déterminera leur nombre et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des Actionnaires.

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les membres restants ont le droit d'élire par cooptation un autre membre du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale des Actionnaires, qui devra ratifier la cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Les Actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la société.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés

expressément par les Statuts ou par la Loi à l'assemblée générale des Actionnaires ou au(x) Réviseur(s) d'Entreprises relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 15. Rémunération et Dépenses. Les membres du Conseil d'Administration peuvent être rémunérés pour la gestion de la Société et sont, en plus, remboursés de leurs dépenses engagées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social.

Art. 16. Responsabilité du Conseil d'Administration. Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leur fonction, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Chaque administrateur est uniquement responsable de l'accomplissement de ses devoirs à l'égard de la Société.

Art. 17. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix. La délégation de la gestion journalière de la Société à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des Actionnaires.

Le Conseil d'Administration peut également conférer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil d'Administration.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 18. Conflit d'Intérêts - Indemnités. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, fondés de pouvoirs ou employés de la Société aient un intérêt personnel dans telle autre société ou entreprise, ou en soient administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise,

Nonobstant ce qui précède, au cas où un membre du Conseil d'Administration aurait ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, il devra en aviser le Conseil d'Administration et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction. Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel du membre du Conseil d'Administration devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des Actionnaires.

La Société indemnisera les membres du Conseil d'Administration, fondés de pouvoirs ou employés de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils auraient à payer et tous frais raisonnables qu'ils auraient encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans toute action en justice et procédures ou poursuites judiciaires engagées de par leurs fonctions, actuelles ou anciennes, de membre du Conseil d'Administration, de fondé de pouvoirs ou d'employé de la Société, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est un associé ou un créancier et de laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation; exception faite toutefois des cas où leur responsabilité est retenue en dernier recours pour faute lourde ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les points couverts par les termes de l'arrangement transactionnel et pour lesquels la Société aura reçu un avis d'un conseil juridique de la Société que la personne à indemniser n'est effectivement pas responsable pour faute lourde ou pour mauvaise gestion.

Art. 19. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration nommera parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le «Secrétaire»).

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence, le Conseil d'Administration aura la faculté de désigner un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore à la majorité des membres présents.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord écrit préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration devra être transmise, une semaine au moins avant la date prévue pour la réunion, par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil d'Administration, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute assemblée du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration choisira de temps à autres. Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les membres du Conseil d'Administration est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signés chacun par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Art. 20. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a) ou par deux membres du Conseil d'Administration.

Art. 21. Réviseur(s) d'entreprises. Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris en particulier ses livres comptables et ses comptes, seront contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

Les réviseurs d'entreprises seront nommés par le Conseil d'Administration, qui déterminera leur nombre, pour une période n'excédant pas six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans cause, par le Conseil d'Administration.

Chapitre IV. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 22. Pouvoirs de l'assemblée générale des Actionnaires. Toute assemblée générale des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des Actionnaires.

L'assemblée générale des Actionnaires a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par les présents Statuts et par la Loi.

Art. 23. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunit au siège social de la Société, ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le trentième jour de mai à dix (10) heures.

Si un tel jour est un jour férié légal, un samedi ou un dimanche, l'assemblée se tiendra le premier jour Ouvrable suivant.

Art. 24. Autres assemblées générales. Le Conseil d'Administration ou le(s) réviseur(s) d'entreprises peuvent convoquer des assemblées générales des Actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle). De telles assemblées doivent être convoquées si des Actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le requièrent.

Les assemblées générales des Actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées discrétionnairement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

Art. 25. Convocation des assemblées générales. Les Actionnaires se réunissent après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une notice de convocation de l'assemblée générale conformément aux conditions fixées par les présents Statuts ou par la Loi. La convocation envoyée aux Actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires proposées pour adoption à l'assemblée générale des Actionnaires considérée. L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire devra aussi, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications affectant l'objet social ou la forme de la Société.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Actionnaires et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 26. Présence - Représentation. Tous les Actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales.

Tout Actionnaire peut prendre part aux assemblées générales en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, Actionnaire ou non. Le Conseil d'Administration peut arrêter la forme des procurations et peut exiger que les procurations soient déposées à un endroit indiqué par lui au moins cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée. Tout Actionnaire, personne morale, peut donner procuration par l'intermédiaire d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser toute personne qu'elle estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale des Actionnaires, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs que le Conseil d'Administration pourrait exiger. Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition à remplir en vue de la participation aux assemblées générales des Actionnaires.

Chaque Action est indivisible à l'égard de la Société. Les copropriétaires, usufruitiers et les nus-proprétaires d'Actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur Actions doivent désigner une seule personne pour les représenter aux assemblées générales des Actionnaires.

Art. 27. Procédure. Toute assemblée générale est présidée par le Président ou par une personne désignée par le Conseil d'Administration.

Le président de l'assemblée générale des Actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des Actionnaires élit un scrutateur parmi les Actionnaires présents ou représentés.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale des Actionnaires.

Art. 28. Prorogation. Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale des Actionnaires à quatre semaines. Il doit le faire sur la demande d'Actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social émis.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà prise.

L'assemblée générale prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les Actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 29. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des Actionnaires ainsi que le nombre d'Actions pour lesquelles ils prennent part au vote est signée par chacun d'eux ou par leur mandataire avant l'ouverture de séance de l'assemblée générale des Actionnaires.

L'assemblée générale peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, à moins que l'assemblée générale des Actionnaires ne décide d'adopter une autre procédure de vote.

Lors de toute assemblée générale des Actionnaires autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou en vue du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux exigences de quorum et de majorité exigées pour la modification des Statuts, les résolutions seront adoptées, à la majorité simple, sans considération du nombre d'Actions représentées.

Lors de toute assemblée générale extraordinaire des Actionnaires, convoquée en conformité avec les Statuts ou la Loi en vue de la modification des Statuts de la Société ou en vue du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour la modification des Statuts, le quorum consistera en au moins la moitié des Actions de Catégorie A et la moitié des Titres émis et en circulation. Si ledit quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée générale, à laquelle aucun quorum ne sera exigé, pourra être convoquée pas moins de trente (30) jours après la première assemblée.

Pour que les résolutions proposées soient adoptées et sauf disposition contraire de la Loi, la majorité des deux tiers (2/3) des votes des Actionnaires de Catégorie A présents ou représentés, et la majorité des deux tiers des votes des Propriétaires de Titres présents ou représentés seront requises à ces assemblées.

Aucune assemblée générale des Actionnaires ne pourra modifier un quelconque article des présents Statuts qui est afférent aux Titres sans obtenir l'accord préalable de l'ACMF.

Aucune assemblée générale des Actionnaires ne sera requise pour approuver un rachat de Titres effectué en vertu de l'Article 12.

Art. 30. Procès-verbaux. Les procès-verbaux de toute assemblée générale des Actionnaires sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tout Actionnaire ou mandataire d'un Actionnaire qui en fait la demande.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs doivent être signés par le Président.

Art. 31. Forme des convocations. Tous les avis de convocation des Actionnaires seront envoyés par courrier, conformément à la LSC, à l'Actionnaire officiel. Tout avis de convocation envoyé par courrier sera considéré comme ayant été donné un jour franc à compter de la date à laquelle il a été posté et tout avis de convocation publié dans un journal sera considéré comme ayant été donné à la date de publication ou, si publié plus d'une fois ou à différentes dates, à la date de la première publication.

Chapitre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 32. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et se termine le trente et unième jour de décembre de la même année.

Art. 33. Approbation des Comptes Annuels. Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels, pour approbation par les Actionnaires, conformément aux dispositions de la Loi et de la pratique comptable luxembourgeoise. Les comptes annuels sont présentés à l'assemblée générale des Actionnaires, qui délibère, et, le cas échéant, les approuve.

Art. 34. Répartition des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pourcent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pourcent (10%) du capital souscrit.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des Actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer ensemble avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux Actionnaires comme dividendes, chaque Action donnant droit à une même proportion dans cette distribution.

Dans les limites permises par la LSC, l'assemblée générale des Actionnaires doit déclarer les Distributions.

Conformément aux dispositions qui précèdent ainsi qu'aux dispositions prévues par la Loi, le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux Actionnaires et, en particulier déclarer les Distributions conformément aux présents Statuts. Le Conseil d'Administration détermine le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 35. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute avant le terme prévu à l'Article 4 des présents Statuts par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'Administration ou par toutes autres personnes (physiques ou morales), nommées par l'assemblée générale des Actionnaires, qui en déterminera les pouvoirs et les émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les Actionnaires conformément aux règles suivantes:

(I) Les Propriétaires de Titres auront droit, sous réserve des dispositions du paragraphe (V), de recevoir une Distribution de Liquidation en vertu de chaque Titre détenu, sur les actifs de la Société distribuables auxdits Propriétaires de Titres conformément à la LSC. Ce droit sera (i) subordonné à toutes les obligations de la Société autres que les obligations en concours avec ou subordonnées aux Titres, (ii) en concours avec le droit des autres Propriétaires de Titres et

de rang au moins identique aux droits des propriétaires d'actions privilégiées ou de préférence ou de tout instrument financier et obligation similaires de la Société et (iii) privilégié par rapport aux paiements dus aux Actionnaires de Catégorie A.

Nonobstant la disponibilité d'avoirs sociaux suffisants pour payer toute Distribution de Liquidation aux Propriétaires de Titres, si, au moment du paiement de la Distribution de Liquidation, une procédure a été engagée en vue de procéder à la liquidation volontaire ou involontaire, à la dissolution ou à la liquidation des biens ou à toute procédure similaire à l'encontre de la Banque, la Distribution de Liquidation à payer sur chaque Titre aux Propriétaires de Titres n'excédera pas le montant par Titre qui aurait été payé en tant que distribution de liquidation sur les avoirs de la Banque si les Titres et toutes les Obligations de Rang Identique avaient été des obligations directement émises par la Banque et qui à l'occasion d'une dissolution de la Banque auraient été de rang immédiatement supérieur à celui de toutes les catégories d'actions ordinaires et de préférence formant le capital de la Banque et en concours avec toute obligation de dette non cumulative et perpétuelle de la Banque avec des droits de participation au capital de la Banque équivalents en cas de liquidation de celle-ci (peu importe que la Banque ait effectivement pu émettre ou non de tels instruments financiers à une telle date) et avait été (a) subordonnées aux créances des Créanciers Privilégiés, (b) en concours avec les Obligations de Rang Identique de la Banque, le cas échéant, et (c) privilégiées par rapport à toutes les Obligations Subordonnées de la Banque, le cas échéant.

(II) Au cas où la Distribution de Liquidation ou toute autre distribution de liquidation ne peut être faite en totalité en raison des restrictions énoncées au paragraphe (I) ou à tout autre article équivalent ou terme d'une Obligation de Rang Identique, mais qu'il existe des fonds distribuables permettant le paiement d'une partie de la Distribution de Liquidation, chaque Propriétaire de Titre aura alors droit de recevoir la Proportion Appropriée de la Distribution de Liquidation.

(III) Après paiement de toutes Distributions de Liquidation, les Actionnaires de Catégorie A auront droit à tout avoir de la Société qui resterait et les Propriétaires de Titres n'auront aucun droit ou créance sur aucun des avoirs de la Société ou de la Banque qui resterait.

(IV) Dans l'hypothèse où une décision a été rendue en vue de déclarer la liquidation, la dissolution ou la liquidation des biens de la Banque, ou si la Banque est déclarée insolvable, la Société sera dissoute et le montant par Titre auquel les Propriétaires de Titres auront droit en tant que Distribution de Liquidation sera celui indiqué aux paragraphes (I), (II) et (III).

(V) Sans préjudice de la LSC, la Société n'acceptera pas que soient prises, ni ne prendra de mesures qui pourraient avoir pour conséquence la liquidation ou la dissolution de la Société, sauf si ces actions sont à prendre dans le cadre du paragraphe (IV) ou à moins que (i) l'ACMF n'y consente ou formule par écrit sa non-opposition, pour autant que son consentement soit requis et (ii) la Banque dispose de suffisamment de fonds pour financer la Distribution de Liquidation à hauteur d'un montant au moins égal au montant total de toutes les Distributions de Liquidation. Nonobstant les restrictions précédentes imposées à la Société, au cas où la Société est liquidée ou dissoute pour une autre raison alors qu'aucune procédure n'a été engagée en vue de la liquidation, dissolution ou liquidation des biens de la Banque, la Distribution de Liquidation ne sera payée que dans la mesure de ce qui précède. Aucun Propriétaire de Titres n'aura de recours (que ce soit à l'encontre de la Société ou de la Banque) au titre du non paiement de la Distribution de Liquidation ou d'une partie de celle-ci à l'échéance dans la mesure où un tel montant est devenu exigible seulement par application de ce paragraphe (V).

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 36. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi, et en particulier la LSC.

Chapitre VIII. - Définitions

Art. 37. Définitions.

«ACMF» signifie l'Agence de Régulation et de Contrôle des Marchés Financiers et des Organismes Financiers de la République du Kazakhstan, et inclut toute institution qui vendrait de temps à autres à y succéder en tant que responsable du contrôle des fonctions régulatrices des banques au Kazakhstan;

«Actions» signifie soit une Action de Catégorie A, soit un Titre, ou encore toute action de toute autre catégorie d'actions que la Société peut de temps à autres émettre;

«Actionnaires» signifie les Actionnaires de Catégorie A et les Propriétaires de Titres;

«Actionnaire de Catégorie A» signifie la Banque, en tant que propriétaire des Actions de Catégorie A;

«Actions de Catégorie A» signifie la catégorie d'actions émises par la Société à l'Actionnaire de Catégorie A jusqu'à la Date de Clôture incluse;

«Agent de Calcul» signifie The Bank of New York, Succursale de Londres, ou tout autre entité telle que nommée par la Société et notifiée aux Propriétaires de Titres conformément à l'Article 31;

«Agent de Paiement et de Transfert» signifie The Bank of New York et The Bank of New York (Luxembourg) S.A. et/ou toute autre entité telle que nommée par la Société et notifiée aux Propriétaires de Titres conformément à l'Article 31;

«Bourse» signifie la Cote Officielle de l'Autorité de Contrôle des Services Financiers du Royaume-Uni (la United Kingdom Financial Services Authority) en sa qualité d'autorité compétente en vertu de la Loi sur les Services et Marchés Financiers de 2000 (le Financial Services and Markets Act 2000) et le Marché Professionnel de Valeurs Mobilières du London Stock Exchange (le Professional Securities Market of the London Stock Exchange) ou toute autre bourse sur laquelle les Titres seront cotés de temps à autres;

«Banque » signifie JSC Bank TuranAlem ou son successeur;

«Capital de Niveau 1» a la signification qui lui est donnée dans la Réglementation Relative à l'Adéquation des Fonds Propres;

«Conditions de Rachat» signifie, eu égard à tout rachat ou achat de Titres conformément à l'Article 12, que l'accord préalable écrit de l'ACMF ou l'écrit justifiant de sa non-opposition au rachat ou à l'achat soit obtenu, si nécessaire, et que toute condition attachée à un tel accord ou écrit justifiant de la non-opposition ait été pleinement satisfaite;

«Conseil d'Administration» a la signification qui lui est donnée dans l'Article 13;

«Contrat de Garantie» signifie le contrat de garantie conclu par la Banque au titre des Titres et au bénéfice de la Société en date du 25 janvier 2006;

«Créanciers Privilégiés» signifie, eu égard à la Banque, toutes personnes ayant des créances au titre de dettes de la Banque autres que celles étant en concours avec, ou subordonnées au, Contrat de Garantie;

«Date de Clôture» signifie 25 janvier 2006;

«Date de Rachat» signifie, eu égard à un rachat optionnel au titre de l'Article 12.2, la Première Date de Rachat et toute Date de Paiement des Distributions subséquente, telle que spécifiée dans la notification de rachat concernée;

«Date de Paiement de Distribution» signifie a) eu égard à la période comprise entre la Date de Clôture et la Première Date de Rachat (y non comprise), 25 janvier et 25 juillet de chaque année, commençant le 25 juillet 2006, et b) eu égard à la période commençant après (et y compris) la Première Date de Rachat, 25 janvier et 25 juillet de chaque année, commençant le 25 juillet 2016 pour autant que si une Date de Paiement de Distribution postérieure à la Première Date de Rachat venait à survenir un jour autre qu'un Jour Ouvrable à Amsterdam, Almaty, Londres et New York City, ci-elle sera reportée au premier Jour Ouvrable suivant à Amsterdam, Almaty, Londres et New York City, à moins que cela n'ait pour effet de la reporter au mois suivant, auquel cas elle devra être avancée au premier Jour Ouvrable précédent à Amsterdam, Almaty, Londres et New York City;

«Date de Rachat liée à une Requalification de Capital» signifie la date désignée pour un rachat optionnel des Titres conformément à l'Article 12.4;

«Date de Rachat liée à un Événement Fiscal» signifie la date désignée pour un rachat optionnel des Titres conformément à l'Article 12.3;

«Décompte de Jours» signifie, eu égard aux Périodes de Distribution commençant avant la Première Date de Rachat, le rapport entre le nombre de jours de la Période de Distribution considérée et 360 (le nombre de jours étant à calculer sur la base d'une année de 360 jours avec 12 mois de 30 jours et, dans l'hypothèse d'un mois incomplet, le nombre effectif de jours écoulés) et, eu égard aux Périodes de Distribution survenant à compter de (y compris) la Première Date de Rachat, le rapport entre le nombre de jour effectifs inclus dans la Période de Distribution considérée et 360;

«Dépositaire du Registre» signifie The Bank of New York ou toute autre entité désignée par la Société et notifiée aux Propriétaires de Titres conformément à l'Article 31;

«Distributions» signifie les distributions non cumulatives à payer sur les Titres telles que décrites à l'Article 7.2;

«Distribution de Liquidation» signifie la Valeur de Liquidation Préférentielle augmentée de toutes Distributions accumulées mais non payées (qu'elles soient ou non déclarées) calculées à partir de (et y compris) la Date de Paiement des Distributions qui précède immédiatement (ou, à défaut d'une telle date, la Date de Clôture) jusqu'à (mais non comprise) la date de paiement, ainsi que, à chaque fois, tous les Montants Additionnels y afférents, s'il en existe, et à chaque fois payables en espèce;

«Événement Fiscal» signifie que, conséquemment à un changement dans la législation ou la réglementation du Luxembourg, des Pays-Bas et/ou du Kazakhstan, ou dans tout traité auquel le Luxembourg, les Pays-Bas et/ou le Kazakhstan sont parties, ou dans l'interprétation ou l'application officielle donnée à une telle loi, réglementation ou traité, dans chaque cas, à compter du (et y compris le) 20 janvier 2006: (i) les paiements faits aux Propriétaires de Titres en vertu des Titres sont soumis à déduction, ou à retenue à la source, ou donnent lieu à une obligation à la charge de la Société de s'acquitter de toute taxe au Grand-Duché de Luxembourg; ou (ii) les paiements faits par la Banque ou par toute Filiale de la Banque, le cas échéant, agissant en qualité de débiteur en vertu des Instruments Financiers Subordonnés et/ou du Contrat de Garantie, (a) sont, eu égard aux paiements faits en vertu du Prêt Subordonné de la Banque, soumis à une déduction, ou à une retenue à la source au Kazakhstan à un taux supérieur à 10 pourcent (après prise en compte de toutes les réductions disponibles en vertu des traités fiscaux applicables), ou (b) sont, eu égard aux paiements en vertu du Contrat de Garantie, soumis à une déduction, ou à une retenue à la source au Kazakhstan à un taux supérieur à 20 pourcent ou (c) sont, eu égard aux paiements d'intérêts faits en vertu du Prêt Subordonné de la Filiale, soumis à une déduction ou à une retenue à la source aux Pays-Bas; ou (iii) la Société est soumise à un montant d'impôt supérieur à un seuil de minimis au titre des Instruments Financiers Subordonnés ou des Titres au Grand-Duché de Luxembourg; ou (iv) la Banque ou toute Filiale de la Banque, le cas échéant, agissant en qualité de débiteur en vertu des Instruments Financiers Subordonnés, ne peut déduire aux fins de l'impôt sur les sociétés perçu au Kazakhstan ou aux Pays-Bas, le cas échéant, tout paiement d'intérêt effectué au titre des Instruments Financiers Subordonnés;

«Filiale» signifie toute entité qui est actuellement une filiale ou une entreprise filiale de la Banque (au sens de l'article 11-1 de la Loi n° 2444 de la République du Kazakhstan, en date du 3 août 1995, telle que modifiée, «Des Banques et de l'Activité Bancaire»);

«Instruments Financiers de Remplacement» signifie toutes obligations cumulatives et subordonnées supplémentaires de la Banque (ou d'une Filiale de la Banque, dans l'hypothèse où une telle Filiale a alloué les revenus d'une telle émission d'obligations à la souscription d'obligations similaires émises par la Banque) et contentant, dans chaque cas, d'un point de vue commercial, des conditions économiques et des conditions de prix et de crédit en substance au moins équivalentes au Prêt Subordonné de la Filiale, dans l'hypothèse où de telles obligations sont à la charge des Filiales de la Banque, ou au Prêt Subordonné de la Banque, dans l'hypothèse où de telles obligations sont à la charge de la Banque et dont le remplacement (ou le remplacement de tout autre instrument financier préalablement substitué à celui-ci conformément aux présentes dispositions) n'est pas susceptible d'avoir un impact négatif sur la notation des Titres ni de causer un Événement Fiscal ou une Requalification de Capital;

«Instruments Financiers Subordonnés» signifie le Prêt Subordonné de la Banque et/ou le Prêt Subordonné de la Filiale, le cas échéant;

«Jour Ouvrable» signifie, pour chaque ville concernée, un jour autre qu'un samedi ou un dimanche durant lequel les banques commerciales et les marchés d'échanges effectuent des paiements et sont ouverts pour traiter des affaires courantes (y inclus le change de devises et le dépôt de devises étrangères) dans la ville concernée;

«Loi» a la signification qui lui est donnée à l'Article 1;

«LSC» signifie la loi du 10 août 1915 du Grand-Duché de Luxembourg concernant les sociétés commerciales telle que modifiée et/ou reformulée de temps à autres;

«Loi Relative à la Titrisation» signifie la loi du Grand-Duché de Luxembourg du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle qu'amendée et/ou reformulée de temps à autres;

«Montants Additionnels» signifie les montants additionnels payables sur les Titres tels que prévus à l'Article 8;

«Obligations de Rang Identique» signifie (i) toutes les dettes perpétuelles non-cumulatives de la Banque, (ii) tous les instruments financiers ou autres obligations de la Banque, et toute garantie, contrat de garantie, ou autre engagement similaire de la Banque qui sont, dans chaque cas, en concours avec le Contrat de Garantie en ce qui concerne le droit de percevoir des distributions en vertu de ce contrat, que ce soit à l'occasion d'une liquidation ou autrement, et (iii) toute action préférentielle ou de préférence, instrument financier ou autre obligation d'une Filiale de la Banque, y compris la Société, qui bénéficie d'une garantie, contrat de garantie, ou autre engagement similaire de la Banque qui est en concours avec la Contrat de Garantie en ce qui concerne le droit de percevoir des distributions en vertu de ce contrat, que ce soit à l'occasion d'une liquidation ou autrement;

«Obligations Subordonnées» signifie (i) toutes les catégories d'actions ordinaires et d'action préférentielles de la Banque, (ii) tous les instruments financiers ou autres obligations de la Banque qui sont subordonnés au Contrat de Garantie en ce qui concerne le droit de percevoir des distributions en vertu de ce contrat, que ce soit à l'occasion d'une liquidation ou autrement, (iii) tout instrument financier ou autre obligation (autres que les Titres) d'une Filiale de la Banque, y compris de la Société, jouissant d'une garantie, contrats de garantie ou autre engagement similaire de la Banque qui est subordonné au Contrat de Garantie en ce qui concerne le droit de percevoir des distributions en vertu de ce contrat, que ce soit à l'occasion d'une liquidation ou autrement et (iv) toutes les garanties, contrats de garantie ou engagements similaires de la Banque;

«Période de Distribution» signifie la période allant de la Date de Clôture (y comprise) au 25 juillet 2006 (y non compris) et chaque période subséquente à partir d'une Date de Paiement des Distributions (y comprise) à la prochaine Date de Paiement des Distributions (y non comprise);

«Première Date de Rachat» signifie 25 janvier 2016;

«Président» a la signification donnée à l'Article 19;

«Prêt Subordonné de la Banque» signifie le prêt subordonné non-daté d'un montant de quatre cents millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 400.000.000,-), avancé à la Date de Clôture par TuranAlem Finance B.V. au profit de la Banque grâce aux profits nets réalisés sur le Prêt Subordonné de la Filiale et sur tous Instruments de Remplacement;

«Prêt Subordonné de la Filiale» signifie le prêt subordonné non daté d'un montant de quatre cents millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 400.000.000,-), avancé par la Société au profit de TuranAlem Finance B.V. à la Date de Clôture, grâce au profits nets réalisés sur l'émission des Titres et sur tous Instruments de Remplacement;

«Prix de Rachat Optionnel» signifie la Valeur de Liquidation Préférentielle augmentée de toutes les Distributions accumulées mais non payées (qu'elles soient ou non déclarées) calculées à partir de (y comprise) la Date de Paiement des Distributions qui précède jusqu'à (y non comprise), le cas échéant, la Date de Rachat, la Date Rachat liée à un Évènement Fiscal, ou la Date de Rachat liée à une Requalification de Capital à considérer, et, dans chaque cas, ainsi que tous les Montants Additionnels y afférents, s'il en existe;

«Proportion Appropriée» signifie, eu égard à tout paiement partiel d'une Distribution (ou, selon le cas, d'une Distribution de Liquidation) à faire en vertu d'un Titre, le montant total disponible pour effectuer un tel paiement ainsi que tout paiement de distribution (ou, selon le cas, de distribution de liquidation) correspondent à faire sur des Obligations de Rang Identique divisé par la somme (i) de la totalité des Distributions (ou, selon le cas, des Distributions de Liquidation) avant toute réduction ou abattement à faire sur les Titres et (ii) du montant total des distributions (ou, selon le cas, des distributions de liquidation) avant toute réduction ou abattement à faire sur les Obligations de Rang Identique, converties si nécessaire dans la même devise;

«Propriétaire de Titres» signifie, eu égard aux Titres, chaque personne inscrite au Registre en tant que propriétaire d'un tel Titre au moment considéré;

«Registre» signifie le registre des Actionnaires tenu par le Dépositaire du Registre à Luxembourg pour le compte de la Société;

«Réglementation Relative à l'Adéquation des Fonds Propres» signifie les «Instructions relatives aux Valeurs Standards et Méthodes d'Évaluation des Normes Prudentielles pour Banques de Second Niveau de Capital», telles qu'approuvées par la résolution n° 358 de l'ACMF, ainsi que toute autre notice ou réglementation qui, de temps à autres, modifie, complète ou remplace cette notification ou détaille autrement la façon dont les instruments émis par les banques au Kazakhstan peuvent constituer du Capital de Niveau 1;

«Requalification de Capital» est réputée s'être produite si après le 20 janvier 2006, suite à un changement de la loi applicable ou de la Réglementation Relative à l'Adéquation des Fonds Propres (ou son application ou interprétation officielle), les Titres ne peuvent plus être considérés comme du Capital de Niveau 1 de la Banque sur une base consolidée (sauf si une telle requalification résulte de l'application d'une limitation du montant dudit capital);

«Secrétaire» a la signification qui lui est donnée à l'Article 19;

«Société» signifie TuranAlem Finance Luxembourg S.A.;

«Statuts» a la signification qui lui est donnée à l'Article 1;

«Taux de Distribution» signifie, eu égard aux Titres, (a) pour la période allant de la Date de Clôture jusqu'à (y non compris) la Première Date de Rachat, huit virgule vingt-cinq pour-cent (8,25%) par an et (b) pour la période allant de (y compris) la Première Date de Rachat, le Taux Variable;

«Taux LIBOR à Six Mois» signifie, eu égard à toute Période de Distribution postérieure à la Première Date de Rachat, le taux offert pour les dépôts en USD sur le marché interbancaire de Londres tel qu'il apparaît à la page 3750 du Moneyline Telerate Monitor à onze (11) heures, heure de Londres, au second Jour Ouvrable à Londres qui précède le premier jour de la Période de Distribution considérée telle que déterminée par l'Agent de Calcul; à condition toutefois, que si, à un tel moment, aucun taux de la sorte n'apparaît ou que la page considérée du Moneyline Telerate s'avère indisponible, le taux LIBOR à six mois signifiera le taux calculé par l'Agent de Calcul comme étant la moyenne arithmétique d'au moins deux cotations offertes sur le marché et obtenues par l'Agent de Calcul sur demande faite auprès des établissements principaux à Londres de chacune des quatre banques de référence principales sur le marché interbancaire londonien, de fournir audit Agent de Calcul la cotation offerte aux principales banques du marché interbancaire londonien à approximativement onze (11) heures, heure de Londres, au second Jour Ouvrable à Londres qui précède le premier jour de la Période de Distribution considérée, pour les dépôts à six mois en USD commençant au premier jour de la Période de Distribution considérée et pour un montant principal qui est à ce moment représentatif d'une seule transaction en USD sur ce marché; à condition également que si l'Agent de Calcul obtient moins de deux cotations offertes sur le marché, suite à sa demande, telle que ci-avant exposée, le taux LIBOR à six mois signifiera le taux calculé par l'Agent de Calcul comme étant la moyenne arithmétique des taux offerts à approximativement onze (11) heures, heure de New York, au second Jour Ouvrable à New York qui précède le premier jour de la Période de Distribution considérée, par trois principales banques de New York choisies par l'Agent de Calcul, pour les prêts à six mois en USD aux principales banques européennes et pour un montant en principal qui est à ce moment représentatif d'une seule transaction en USD sur ce marché; à condition cependant que si les banques choisies par l'Agent de Calcul ne donnent pas cotation de la façon indiquée ci-avant énoncé, le taux LIBOR à six mois signifiera le taux LIBOR à six mois en USD déterminé par l'Agent de Calcul comme étant en vigueur au second Jour Ouvrable à Londres qui précède le premier jour de la Période de Distribution considérée;

«Taux Variable» signifie eu égard à toute Période de Distribution survenant après la Première Date de Rachat, le Taux LIBOR à Six Mois pour une telle Période de Distribution plus une marge de cinq virgule un six sept cinq pour cent (5,1675%);

«Titres» signifie les valeurs mobilières préférentielles et perpétuelles en circulation d'un montant de quatre cents millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (400.000.000,-) avec une Valeur de Liquidation Préférentielle d'un montant de cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100.000,-), émises avec une valeur nominale de un Dollar des Etats-Unis d'Amérique et cinquante cents (USD 1,50) et une prime d'émission de quatre-vingt dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt dix-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante cents (USD 99.998,50) chacune, et, à moins que le contexte n'en requiert autrement, inclut tout Titre d'une même série à émettre ultérieurement par la Société après la Date de Clôture qui est en concours avec les Titres eu égard à la participation aux profits et biens de la Société, et «Titres» sera interprété en conséquence;

«USD», «U.S.\$» ou «dollars des Etats-Unis d'Amérique» signifie la monnaie à cours légal aux États-Unis d'Amérique.

«Valeur de Liquidation Préférentielle» signifie la valeur de liquidation se montant à cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100.000,-) par Titre.

Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de conférer tous pouvoirs à l'un quelconque des administrateurs de la Société, agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, aux fins de mettre en uvre les résolutions qui précèdent.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de cet acte sont estimés à 5.000,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.45 heures.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: L. Schummer, D.Origer, A.Scarpa, P.Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2006, vol. 27CS, fol. 32, case 7. – Reçu 1.250,- euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 26 janvier 2006.

P. Decker.

(010148/206/1728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Deka-KickGarant 2006 II, Fonds Commun de Placement.

Die DEKA INTERNATIONAL S.A., RC Luxemburg B 28.599, hat als Verwaltungsgesellschaft den Organismus für gemeinsame Anlagen «Deka-KickGarant 2006 II», der den Bestimmungen von Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der Depotbank des Fonds DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A., am 27. Januar 2006 gegründet.

Das Sonderreglement wurde am 1. Februar 2006 unter der Referenznummer LSO-BN00217 beim registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Luxembourg, den 27. Januar 2006.

DEKA INTERNATIONAL S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft

Unterschriften

Luxembourg, den 27. Januar 2006.

DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A.

Die Depotbank

Unterschriften

(011781//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Deka-KickGarant 2006 II, Fonds Commun de Placement.

Rectificatif du dépôt n° L060011781 du 2 février 2006

Die DEKA INTERNATIONAL S.A., RC Luxemburg B 28.599, hat als Verwaltungsgesellschaft den Organismus für gemeinsame Anlagen «Deka-KickGarant 2006 II», der den Bestimmungen von Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der Depotbank des Fonds DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A., am 3. Februar 2006 gegründet.

Das Sonderreglement wurde am 10. Februar 2006 unter der Referenznummer LSO-BN02440 beim registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Luxembourg, den 3. Februar 2006.

DEKA INTERNATIONAL S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft

Unterschriften

Luxembourg, den 3. Februar 2006.

DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A.

Die Depotbank

Unterschriften

(014693//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2006.

MD MEZZANINE S.A., SICAR, Société d'Investissement en Capital à Risque.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 109.277.

In the year two thousand five, on the thirtieth day of December.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of MD MEZZANINE S.A., a public limited company (a société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by deed of the undersigned notary, of July 7, 2005, published in the Mémorial C, n° 1198 of November 12, 2005, the articles of incorporation of which have never been amended and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-109.277 (the «Company»).

The extraordinary general meeting was opened and was presided by Maître Laurent Schummer, lawyer, residing in Luxembourg (the «Chairman»).

The Chairman appointed as secretary of the meeting Maître Riccardo Falconi, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Maître Frédéric Lahaye, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To adopt the status of a société d'investissement en capital à risqué pursuant to the Loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque, and to consequently fully restate the articles of incorporation of the Company and to notably amend the corporate object of the Company which shall read as follows:

«**Art. 3. Object.** The object of the Company is to make private equity and private equity related mezzanine investments in view of having the shareholders benefit from the results of the management of such private equity and private equity related investments as a consideration for the risk borne by such shareholders.

A private equity or private equity related investment consists in a direct or indirect participation in entities with the view of their launch, development or listing. The company is subject to the Sicar Law.

The object of the Company consequently includes the acquisition, holding, administration and disposal of direct and indirect private equity or private equity related investments in accordance with its investment policy.

The Company's primary investment policy (the «Investment Policy») is to make worldwide investments in mezzanine investment funds and mezzanine debt instruments.

The Company's investments (the «Portfolio Investments») will include interests in investment funds which are mainly invested in private equity related mezzanine debt and related equity or equity-access instruments. Mezzanine debt may consist inter alia of unlisted corporate bond issues with detachable warrants, warrantless mezzanine preferred shares, convertible bonds, participating loans and all financial instruments that are junior to bank, trade or other debt other than equity-holder's debts, but senior to common shares of equity and shareholder's loans.

The Company will make direct investments in private equity related mezzanine debt and related equity or equity-access instruments. These investments may be made under the form of co-investments together with funds in which it will have acquired an interest.

The Company may also invest any surplus of cash on a short-term basis. The Company shall not use derivative instruments other than for hedging purposes of its own risks.

The Company may more in particular (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participations, securities, bonds, debentures and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the entities in which it holds a participation or which are members of such entities' group of companies, in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever; and (iv) make loans in any form whatsoever.

In order to raise funds to pursue its Investment Policy, the Company will issue shares or share subscription rights and debt instruments of any type to well informed investors (investisseurs avertis) pursuant to article 2 of the Sicar Law (the «Well Informed Investors»).

The Company may also establish, acquire, dispose of or act on behalf of entities which are either of a similar or comparable kind or serve the objects of the Company directly or indirectly. The object of the Company consequently includes (i) the acquisition and holding of interests in any kind or form in Luxembourg and/or in foreign entities, (ii) the active and/or passive administration, development and/or management of such holdings and/or entities, as well as (iii) the direct and/or indirect financing of such entities in which it holds a participation or which are members of such entity's group of companies.

To the full extent permitted by the Sicar Law, the Company may undertake transactions of any kind, whether commercial or financial, which are directly or indirectly connected with its object and which would serve the objects of the Company directly or indirectly. The Company can also set up branches or subsidiaries and wholly or partly transfer its business to its affiliates.»

2. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of the shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. It appears from the said attendance list that all the shares representing the total share capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) are represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly resolve on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

The general meeting, after deliberation, adopted, each time unanimously, the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved that the Company shall adopt the status of a société d'investissement en capital à risque pursuant to the Loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque, and consequently, that the articles of incorporation of the Company shall be fully restated, and notably the corporate object of the Company as set out in the restatement of the articles herebelow.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to fully restate the articles of incorporation of the Company, which shall forthwith read as follows:

«Chapter I.- Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate name. There is hereby established among the founding shareholders and all those who may become owners of shares following its incorporation, a company (the «Company») in the form of a public limited company (société anonyme) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Laws») and by the present articles of association (the «Articles of Association»). The Company is further subject to the Loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque («Sicar») (the «Sicar Law»).

The Company will exist under the corporate name of MD MEZZANINE S.A., SICAR».

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that, in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

Art. 3. Object. The object of the Company is to make private equity and private equity related mezzanine investments in view of having the shareholders benefit from the results of the management of such private equity and private equity related investments as a consideration for the risk borne by such shareholders.

A private equity or private equity related investment consists in a direct or indirect participation in entities with the view of their launch, development or listing. The company is subject to the Sicar Law.

The object of the Company consequently includes the acquisition, holding, administration and disposal of direct and indirect private equity or private equity related investments in accordance with its investment policy.

The Company's primary investment policy (the «Investment Policy») is to make worldwide investments in mezzanine investment funds and mezzanine debt instruments.

The Company's investments (the «Portfolio Investments») will include interests in investment funds which are mainly invested in private equity related mezzanine debt and related equity or equity-access instruments. Mezzanine debt may consist inter alia of unlisted corporate bond issues with detachable warrants, warrantless mezzanine preferred shares, convertible bonds, participating loans and all financial instruments that are junior to bank, trade or other debt other than equity-holder's debts, but senior to common shares of equity and shareholder's loans.

The Company will make direct investments in private equity related mezzanine debt and related equity or equity-access instruments. These investments may be made under the form of co-investments together with funds in which it will have acquired an interest.

The Company may also invest any surplus of cash on a short-term basis. The Company shall not use derivative instruments other than for hedging purposes of its own risks.

The Company may more in particular (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participations, securities, bonds, debentures and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the entities in which it holds a participation or which are members of such entities' group of companies, in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever; and (iv) make loans in any form whatsoever.

In order to raise funds to pursue its Investment Policy, the Company will issue shares or share subscription rights and debt instruments of any type to well informed investors (investisseurs avertis) pursuant to article 2 of the Sicar Law (the «Well Informed Investors»).

The Company may also establish, acquire, dispose of or act on behalf of entities which are either of a similar or comparable kind or serve the objects of the Company directly or indirectly. The object of the Company consequently includes (i) the acquisition and holding of interests in any kind or form in Luxembourg and/or in foreign entities, (ii) the active and/or passive administration, development and/or management of such holdings and/or entities, as well as (iii) the direct and/or indirect financing of such entities in which it holds a participation or which are members of such entity's group of companies.

To the full extent permitted by the Sicar Law, the Company may undertake transactions of any kind, whether commercial or financial, which are directly or indirectly connected with its object and which would serve the objects of the Company directly or indirectly. The Company can also set up branches or subsidiaries and wholly or partly transfer its business to its affiliates.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into three thousand ninety-nine (3,099) Class A shares and one (1) Class C share. Each issued share of whatever class has a nominal value of ten euro (EUR 10.-) and may, upon issue, be only partially paid up. The minimum capital of the Company after a period of twelve (12) months following the registration of the Company as a société d'investissement en capital à risque (a «Sicar») shall be one million euro (EUR 1,000,000.-).

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws. The shares of whatever class may be held or acquired by whatever means only by persons or entities qualifying as institutional, professional or Well Informed Investors.

The authorised capital of the Company is set at five hundred million euro (EUR 500,000,000.- divided into forty nine million nine hundred seventy five thousand (49,975,000) Class A shares, sixteen thousand five hundred (16,500) Class

B shares and eight thousand five hundred (8,500) Class C shares. Each authorised share of whatever class has a nominal value of ten euros (EUR 10.-).

The Board of Directors is authorised and empowered within the limits of the authorised capital to (i) realise any increase of the corporate capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company in the Mémorial and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorised capital.

Following each increase of the issued capital within the limits of the authorised capital, realized and duly stated in the form provided for by the Laws, this article will be modified so as to reflect the actual increase. Such modification will be recorded in authentic form by the Board of Directors or by any person duly authorized and empowered by the Board of Directors for this purpose.

The Board of Directors shall not issue any shares of whatever class where it appears that such issue would or might result in such shares being directly or beneficially owned by a person, who is precluded from holding shares in the Company.

The issued and/or authorized capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding unless such preferential subscription right is cancelled or limited by the Board of Directors or the shareholders' meeting. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Any new Class A shares shall be issued at an issue price of at least EUR 10.- per Class A share, any new Class B shares shall be issued at an issue price of at least EUR 10.- per Class B share and any new Class C shares shall be issued at an issue price of at least EUR 10.- per Class C share.

Notwithstanding the above, the general meeting, voting in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Board of Directors to do so.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares of whatever class which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders of whatever class in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Form of Shares. The shares will be in the form of registered shares.

The prior consent of the Board of Directors is required for the sale, assignment, transfer, exchange, pledge, encumbrance, transfer into a trust or other fiduciary relation or other disposition of shares of whatever class. Any contemplated transfer shall be notified in advance by the proposed transferor and transferee to the Board of Directors. The notice must include the name and contact details of the transferor and transferee, the number of shares to be transferred, and the price or other consideration agreed between the parties for that purpose. When the consideration is not of a monetary kind, the notice shall mention the estimated value of the consideration. The Board of Directors will have full and unfettered discretion in making its decision (and will not be required to make the reasons for its decision known), except in the case of transfers by a shareholder to an Affiliate of such shareholder or by a shareholder which is a trustee to a successor shareholder, where the Board of Directors may only withhold its consent to transfers where legal, tax or other adverse consequences would result for the Company. The Board of Directors may request any additional information as it may wish to make its decision.

Any permitted transfer is subject to the condition that the transferee (i) is a Well Informed Investor and (ii) succeeds the transferor in respect of all obligations in respect of the transfer shares (including for such purpose any commitments towards the Company to subscribe further shares). The Company shall not register any transfer of shares in its share register, unless the transferee has accepted in writing the provisions of any agreements between the transferor and the Company in respect of the transferred shares.

A transfer to Affiliates of the transferor may only be effected under the condition subsequent that the transfer shall become ineffective upon the transferee ceasing to be an Affiliate of the transferor, unless the Board of Directors has agreed otherwise in advance and following due notification by the transferee.

«Affiliate» means in relation to an entity, any Controlling holding company, a Controlled subsidiary, or any other subsidiary of any such holding company. «Control» means, in relation to an entity, where a person (or persons acting in concert) has or acquires direct or indirect control (1) of the affairs of that entity, or (2) more than 50 per cent. of the

total voting rights conferred by all the issued shares in the capital of that entity which are ordinarily exercisable in a shareholders' general meeting of that entity or (3) of the composition of the main board of directors of that entity. For these purposes «persons acting in concert», in relation to an entity, are persons which actively co-operate pursuant to an agreement or understanding (whether formal or informal) with a view to obtaining or consolidating Control of that entity.

Where the Board of Directors refuses its consent to a proposed transfer, it will propose the shares the transfer of which was contemplated to any other person it thinks appropriate. Such person, alone or together with any other person agreed by the Board of Directors, may purchase the shares at the price or value indicated in the notice to the Board of Directors. However, if such price or value is deemed to be significantly higher than the estimated fair market value of the shares to be sold, the Board of Directors may appoint, upon its own initiative or following a request from any designated transferee, an independent expert, which will determine the price at which the sale will be made. If the sale to a designated transferee has not occurred within a period of three months from the receipt of the notice by the Board of Directors, then the originally contemplated sale may take place under the same conditions as notified to the Board of Directors and no later than one month following the expiry of the three-month period.

Notwithstanding the above, the Board of Directors may restrict or prevent the ownership of shares of whatever class in the Company as the Board of Directors deems necessary for the purpose of ensuring that no shares in the Company are acquired or held by or on behalf of any person in breach of any law or requirements of any country or governmental or regulatory authority, and, in particular the Sicar Law. The Board of Directors shall be entitled, for purposes of ensuring, that no shares in the Company are held by or on behalf of any person in breach of any law or requirements of any country or governmental or regulatory authority, and, in particular the Sicar Law, to at any time require any person whose name is entered in the shareholders register to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial or legal ownership of such shareholder's shares rests in a person who is precluded from holding shares in the Company.

A shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders register will be delivered to the shareholders.

Any permitted transfer of registered shares will be registered in the shareholders register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and the resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 7. Valuation of the shares. The net asset value of the shares, based on the net asset value of the Company, shall be determined under the responsibility of the Board of Directors on a fair market value basis in compliance with the guidelines issued from time to time by the European Venture Capital Association («EVCA») or any successor organisation of EVCA. It shall be expressed in euro (EUR), as a per share figure. Such valuation shall be based on the value, if any, reported by the Portfolio Investment entity. The value of assets denominated in a currency other than the euro (EUR) shall be determined by taking into account the rate of exchange prevailing at the time of the determination of the net asset value. The net asset value of a share within a particular class of shares will be computed on the basis of the portion of the net asset value which would be attributable to it under article 28. Each share within a same class of shares must have the same net asset value as the other shares in the same class.

The net asset value of the shares of each class will be determined by the Board of Directors from time to time, but in no instance less than twice yearly as of 30 June and as of 31 December or, if such day is not a business day in Luxembourg, the next day which is a business day, or such other day as determined by the Company and notified to the shareholders.

Portfolio Investments sold in the context of transactions which have not been settled shall not be taken into account for the purpose of the net asset value calculation. Shares in respect of which the Board of Directors has issued a redemption notice shall be treated as existing and taken into account on the relevant redemption date, and from such time and until paid, the redemption price therefore shall be deemed to be a liability of the Company.

The determination of the net asset value of the Company may be postponed for up to fifty (50) business days during:

- (i) any period, if in the reasonable opinion of the Board of Directors, a fair valuation of the assets of the Company is not practical for reasons beyond the control of the Company;
- (ii) the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposal or valuation of assets of the Company would be impracticable;
- (iii) any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price of the assets of the Company;
- (iv) any period in which the Company deems the determination of the net asset value to be impractical or otherwise adverse to the best interests of the shareholders;
- (v) in case of a decision to liquidate the Company, on and after the day of publication of the first notice given to the shareholder to this effect; or
- (vi) in case of a suspension of the net asset value by the mezzanine funds into which the Company invests.

Art. 8. Acquisition of own shares - Redemption of shares. The Company may acquire its own shares. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

The Company's shares of whatever class are redeemable pursuant to the provisions set out hereafter and in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

The Company may at its sole discretion redeem the shares of whatever class during the first three years of its incorporation at their initial subscription price, increased by an interest of 6% per annum thereon, where capital (including share premium) subscribed and paid-in by existing shareholders is to be returned to these existing shareholders following subscription and payment of additional capital (including share premium) by new shareholders in the Company and/or any parallel investment vehicle to the Company.

In case of an event of default (being an event pursuant to which a shareholder fails to validly subscribe to new shares in the Company in breach of contractual arrangements to this effect between the shareholder and the Company), the Company may charge to the defaulting shareholder late payment penalties at a rate of 10%. If such default is not remedied within one month the Company may also redeem the defaulting shareholder's shares at a redemption amount reflecting 50% of the net asset value (as determined on the basis of the net asset value of the Company at the time of such redemption and pursuant to article 7) of the shares to be redeemed, less the costs and expenses resulting from this default, and the payment of the redemption price may be deferred until such time as the defaulting shareholder would have received distributions on the redeemed shares if there had been no default resulting in the redemption of these shares.

Where it appears to the Company that any person, who is precluded from holding shares in the Company, especially by lack of being a Well Informed Investor, either alone or in conjunction with any other person, is a beneficial or registered owner of shares, or that, in the reasonable judgment of the Board of Directors, there is a material risk to the Company that the continued participation of a shareholder in the Company would increase a material tax, regulatory or other burden on the Company, the Board of Directors is then entitled to compulsorily redeem from any such shareholder all shares held by such shareholder. The price at which the relevant shares shall be redeemed shall be the net asset value of the shares (as determined on the basis of the net asset value of the Company at the time of such redemption and pursuant to article 7). The exercise by the Company of the powers conferred by this paragraph shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of the shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any redemption, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

When entitled to do so, the Company may call for redemption, in whole or in part, of the relevant shares by notice sent by registered mail at the address which appears in the register of shareholders of the Company mentioning (i) the date of the redemption, (ii) the number of shares called for redemption, (iii) the redemption price and (iv) the method of payment of the redemption price.

In no circumstance, a shareholder may request for the redemption of its shares.

Chapter III.- Board of Directors, Statutory auditor

Art. 9. Management. The Company shall be managed by a board of directors, composed of not less than three members, who need not be shareholders (the «Board of Directors»).

The members of the Board of Directors will be elected by the general meeting of shareholders, who will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause by a resolution adopted by the general meeting of shareholders at a simple majority of the shareholders present or represented.

A resolution for the winding up of the Company must be put to the shareholders if a replacement board of directors is not approved within six (6) months from the date of the passing of a resolution for removal of all the members of the Board of Directors. If the shareholders approve such a resolution in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association, the Company will be liquidated.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining directors may elect by co-optation a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Laws to the general meeting of shareholders or the statutory auditor(s) are in the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Management Fees and Expenses. The members of the Board of Directors shall be reimbursed for all reasonable expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 12. Directors' Liability. No member of the Board of Directors commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any such member is only liable for the performance of its duties.

Art. 13. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice. The delegation of the daily management of the Company to members of the Board of Directors is subject to the previous authorisation by the general meeting of shareholders.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two members of the Board of Directors.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any persons to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such special power.

Art. 14. Conflicts of interest - Indemnity. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that a member of the Board of Directors, the officers or employees of the Company have a personal interest in, or is a shareholder, director, manager, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason solely of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering, voting or otherwise acting upon any matters with respect to such contract or business.

Notwithstanding the above, in the event that any member of the Board of Directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall make known such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's interest therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

The Company shall indemnify the members of the Board of Directors, the officers or employees of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages to be paid and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of them being or having been involved, including as directors, managers, officers or employees thereof, with the Company, or, at the request of the Company, with any other company of which the Company is a shareholder or creditor, and in particular the Portfolio Investment entities, and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the present Articles of Association may be entitled.

Art. 15. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who needs not be a member of the Board of Directors, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the «Secretary»).

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week notice of Board of Directors meetings shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board of Directors meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine. Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another member of the Board of Directors as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Board of Directors holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting. The Chairman has no casting vote.

One or more members of the Board of Directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two members of the Board of Directors.

Art. 16. Auditors. The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one auditor («réviseur d'entreprises agréé»), who need not be shareholders and who shall carry out the duties prescribed by the Sicar Law.

The auditor(s) will be elected by the general meeting of shareholders, who will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to these Articles of Association and the Laws.

Art. 18. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the twenty-fourth day of April at 11:30 a.m.

If such day is a public holiday, a Saturday or a Sunday, the meeting will be held on the next following Luxembourg bank business day.

Art. 19. Other General Meetings. The Board of Directors or the statutory auditor(s) may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting of shareholders, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Notice of General Meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with these Articles of Association or the Laws. The convening notice sent to the shareholders will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for an extraordinary general meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 21. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, to be transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself. The Board of Directors may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Board of Directors at least five days prior to the date set for the meeting. Any legal entity, being a shareholder, may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of shareholders, subject to the production of such evidence of authority as the Board of Directors may require. The Board of Directors may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at any general meeting of shareholders.

Art. 22. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Board of Directors.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the shareholders present or represented.

The chairman, the secretary and the scrutineer thus appointed together form the board of the general meeting.

Art. 23. Adjournment. The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four weeks. The Board of Directors must adjourn it if so required by shareholders representing at least one fifth of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 24. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Each share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the Laws.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

At any general meeting of shareholders other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any extraordinary general meeting of shareholders, convened in accordance with these Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the quorum shall be at least one half of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a two-thirds majority of the votes of the shareholders present or represented is required at any such general meeting.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and the scrutineer of the meeting and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman.

Chapter V.- Financial year, Distribution of earnings

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January in each year and ends on the last day of December in the same year.

Art. 27. Adoption of financial statements. The Board of Directors shall prepare, for approval by the shareholders, annual accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice. The annual accounts are submitted to the general meeting of shareholders, which shall consider and, if thought fit, adopt these annual accounts.

The Board of Directors shall further prepare the annual report as required by the Sicar Law.

Art. 28. Appropriation of Profits. The general meeting of shareholders shall determine how the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholders.

The distributions on shares shall be subject to the following rules:

(i) first, 100% of the distributions shall be made to the Class C shareholders until the aggregate amount of distributions received by them under this item (i) equals, for each financial year opened before the end of the Investment Period, 1% of the net asset value of the Company as at the last day of the relevant financial year provided that such amount may not be lower than EUR 250,000 per financial year. Any amount not distributed under this item (i) for a particular financial year shall be added to the next year's distributions;

thereafter, with respect to and out of the distributable amounts relating to a given Portfolio Investment

(ii) second, 100% of the distributions shall be made to the Class A shareholders until a distribution has been made on each Class A share equal to the amount of the share capital and share premium paid in into the Company upon issue of such Class A shares issued to acquire a given Portfolio Investment;

(iii) third, 100% of the distributions shall be made to the Class B and the Class C shareholders until a distribution has been made on each Class B and each Class C share equal to the amount of the share capital and share premium paid in into the Company upon issue of such Class B respectively Class C shares issued to acquire a given Portfolio Investment (if any);

(iv) fourth, 100% of the distributions shall be made to the Class A shareholders until the share capital and share premium paid in into the Company upon and since the issue of such Class A shares issued to acquire a given Portfolio Investment has produced a return of 6%, cumulative and compounded annually from the date of the subscription payment for the relevant shares;

(v) fifth, 100% of the distributions shall be made to the Class B and C shareholders until the Class B and C shares have received (a) 12.5% of the total amounts distributed pursuant to (iv) here above relating to investments of the Company in mezzanine investment funds and (b) 15% of the total amounts distributed pursuant to (iv) here above relating to direct investments in mezzanine instruments; and

(vi) sixth, (a) with respect to amounts derived from investments in mezzanine investment funds, 12.5% to the Class B and C shareholders and the remaining 87.5% to the Class A shareholders; and (b) with respect to amounts derived from direct investments in mezzanine instruments, 15% to the Class B and C shareholders and the remaining 85% to the Class A shareholders,

provided that, save if otherwise provided, each share of a given class shall participate pro rata in the distributions allocated to such class of shares as a whole.

«Total Commitments» means the sum of all commitments of shareholders in the Company to subscribe to further shares of whatever class in the Company.

All distributions pursuant to this article shall be distributions in cash only.

Subject only to the conditions fixed by the Sicar Law and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out an advance on distributions to the shareholders of whatever class. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

No distribution shall result in the issued capital of the Company falling below one million euro (EUR 1,000,000.-).

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved prior to the term provided in article 4 of the present Articles of Association, by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other person (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same financial result as the distribution rules set out for distributions in article 28.

Distributions in kind of assets may be made by the liquidator subject to the consent of all shareholders. It will however use its reasonable efforts to dispose of all of the Company's remaining assets.

Whether during its liquidation or thereafter, the Company may from time to time be called upon to satisfy the Company's obligation to return distributions the Company has received from a Portfolio Investment back to such Portfolio Investment or to satisfy any obligation of the Company to make payments in respect of the Company indemnity (the «Giveback Amount»). If the Company is unable to fund all or part of the Giveback Amount from provisions made at liquidation, each shareholder may, for a maximum period of 3 years from the end of the Company's liquidation, be required to return distributions distributed to such shareholders during the life of the Company or upon its liquidation (the «Giveback Contribution»). Subject to applicable law, the aggregate amount of all Giveback Contributions to be potentially contributed by each shareholder is capped at any time to 15% of the sum of share capital and share premium paid in at any time by such shareholder.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended and the Sicar Law.»

Expenses

The Company refers to article 37 of the Loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risqué for the purposes of the assessment of any registration duties in relation with this deed.

There being no other business, the meeting was closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trentième jour de décembre.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de MD MEZZANINE S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 7 juillet 2005, publié au Mémorial C, n° 1198, du 12 novembre 2005, dont les statuts n'ont pas encore été modifiés à ce jour, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 109.227 (la «Société»).

L'assemblée générale extraordinaire est déclarée ouverte sous la présidence de Maître Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg (le «Président»),

Le Président désigne comme secrétaire Maître Riccardo Falconi, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Frédéric Lahaye, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Adoption du statut de société d'investissement en capital à risque conformément à la Loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque, et refonte conséquente des statuts de la Société, notamment par la modification de l'objet social de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la réalisation d'investissements en capital à risque et d'investissements liés afin que les actionnaires bénéficient de la gestion de ces investissements en capital à risque et des investissements liés en contrepartie du risque que ces investisseurs supportent.

Un investissement en capital à risque ou tout investissement lié consiste en une prise de participation directe ou indirecte dans des entités en vue de leur lancement, de leur développement ou de leur introduction en bourse. La Société est soumise aux dispositions de la Loi SICAR.

L'objet de la Société inclut en conséquence l'acquisition, la détention, la gestion et la mise en valeur de ces investissements en capital à risque ou des investissements liés en application de sa politique d'investissement.

La principale politique d'investissement de la Société (la «Politique d'Investissement») consiste à investir en des fonds d'investissement mezzanine et en des instruments de dette mezzanine.

Les investissements de la Société («Investissement») incluront les participations dans les fonds d'investissement qui sont principalement investis en de la dette mezzanine formant du capital à risque ou en instruments de capital ou donnant accès au capital. La dette mezzanine peut consister entre autres en émissions d'obligations non cotées assorties de bons de souscriptions détachables, d'actions mezzanine préférentielles sans bons de souscription, d'obligations conver-

tibles, de prêts participatifs et de tous autres instruments financiers subordonnés à de la dette bancaire, commerciale ou autre qu' avances d'actionnaires, mais privilégiés aux actions ordinaires.

La Société investira directement dans de la dette mezzanine formant du capital à risque ou instruments de capital ou donnant accès au capital liés. Ces investissements peuvent revêtir la forme de co-investissements ensemble avec des fonds dans lesquels la Société a acquis des intérêts.

La Société peut également investir le surplus d'espèce sur le court terme. La Société ne se servira pas d'instruments dérivés, si ce n'est afin de mitiger ses propres risques.

La Société peut notamment (i) acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou autrement des actions, parts et autres titres de participation, des obligations, bons de caisse et autres titres de créances et plus généralement tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu'ils soient, (ii) exercer tous droits, de quelque nature qu'ils soient, attachés à ces titres et instruments financiers, (iii) accorder toute assistance financière directe et indirecte, quelle qu'elle soit, aux entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie de son groupe d'entités, notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelle forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseil et assistance sous quelque forme que ce soit, (iv) contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit ou émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit.

Afin de lever les fonds nécessaires à la poursuite de sa Politique d'Investissement, la Société émettra de actions ou des droits de souscription d'actions et des instruments de dette de toute sorte à des investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la Loi SICAR (les «Investisseurs Avertis») .

La Société peut également, établir, acquérir, céder ou agir au nom et pour le compte d'entités de nature similaire ou comparable ou qui contribuent directement ou indirectement à réaliser l'objet de la Société. L'objet de la Société inclut: (i) l'acquisition et la détention de participations de toute sorte ou sous toute forme dans des entités au Luxembourg ou à l'étranger; (ii) la gestion, la mise en valeur et/ou la gestion, actives ou passives, de ces entités, ainsi que; (iii) le financement direct ou indirect de ces entités dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés de cette société.

Dans la pleine mesure autorisée par la Loi SICAR, la Société peut s'engager dans des transactions de toute sorte qu'elles soient commerciales ou financières, en rapport direct ou indirect avec l'objet de la Société ou qui poursuive l'objet de la Société directement ou indirectement. La Société peut établir des succursales ou des filiales ou céder tout ou partie de son actif à ses filiales.»

2. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Que les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées»ne varietur» par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Qu'il ressort de la liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) sont représentées à la présente assemblée, qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires ont dûment été informés au préalable.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé que la Société adopte le statut de société d'investissement en capital à risque conformément à la Loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque, et que l'ensemble des statuts de la Société fasse l'objet d'une refonte, notamment l'objet social tel que défini dans la refonte qui suit.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de refondre entièrement les statuts de la Société, qui seront dorénavant rédigés comme suit:

«Chapitre I^{er}.- Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les actionnaires fondateurs et tous ceux qui deviendront propriétaires d'actions à la suite de sa constitution, une société (la «Société») sous la forme d'une société anonyme qui sera régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»). La Société est également soumise aux dispositions de la Loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque («SICAR» en abrégé) (la «Loi SICAR»).

La Société adopte la dénomination MD MEZZANINE S.A., SICAR.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Si le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet

sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la Loi. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la réalisation d'investissements en capital à risque et d'investissements liés afin que les actionnaires bénéficient de la gestion de ces investissements en capital à risque et des investissements liés en contrepartie du risque que ces investisseurs supportent.

Un investissement en capital à risque ou tout investissement lié consiste en une prise de participation directe ou indirecte dans des entités en vue de leur lancement, de leur développement ou de leur introduction en bourse. La Société est soumise aux dispositions de la Loi SICAR.

L'objet de la Société inclut en conséquence l'acquisition, la détention, la gestion et la mise en valeur de ces investissements en capital à risque ou des investissements liés en application de sa politique d'investissement.

La principale politique d'investissement de la Société (la «Politique d'Investissement») consiste à investir en des fonds d'investissement mezzanine et en des instruments de dette mezzanine.

Les investissements de la Société («Investissement») incluront les participations dans les fonds d'investissement qui sont principalement investis en de la dette mezzanine formant du capital à risque ou en instruments de capital ou donnant accès au capital. La dette mezzanine peut consister entre autres en émissions d'obligations non cotées assorties de bons de souscriptions détachables, d'actions mezzanine préférentielles sans bons de souscription, d'obligations convertibles, de prêts participatifs et de tous autres instruments financiers subordonnés à de la dette bancaire, commerciale ou autre qu' avances d'actionnaires, mais privilégiés aux actions ordinaires.

La Société investira directement dans de la dette mezzanine formant du capital à risque ou instruments de capital ou donnant accès au capital liés. Ces investissements peuvent revêtir la forme de co-investissements ensemble avec des fonds dans lesquels la Société a acquis des intérêts.

La Société peut également investir le surplus d'espèce sur le court terme. La Société ne se servira pas d'instruments dérivés, si ce n'est afin de mitiger ses propres risques.

La Société peut notamment (i) acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou autrement des actions, parts et autres titres de participation, des obligations, bons de caisse et autres titres de créances et plus généralement tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu'ils soient, (ii) exercer tous droits, de quelque nature qu'ils soient, attachés à ces titres et instruments financiers, (iii) accorder toute assistance financière directe et indirecte, quelle qu'elle soit, aux entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie de son groupe d'entités, notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelle forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseil et assistance sous quelque forme que ce soit, (iv) contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit ou émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit.

Afin de lever les fonds nécessaires à la poursuite de sa Politique d'Investissement, la Société émettra de actions ou des droits de souscription d'actions et des instruments de dette de toute sorte à des investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la Loi SICAR (les «Investisseurs Avertis»).

La Société peut également, établir, acquérir, céder ou agir au nom et pour le compte d'entités de nature similaire ou comparable ou qui contribuent directement ou indirectement à réaliser l'objet de la Société. L'objet de la Société inclut: (i) l'acquisition et la détention de participations de toute sorte ou sous toute forme dans des entités au Luxembourg ou à l'étranger; (ii) la gestion, la mise en valeur et/ou la gestion, actives ou passives, de ces entités, ainsi que; (iii) le financement direct ou indirect de ces entités dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés de cette société.

Dans la pleine mesure autorisée par la Loi SICAR, la Société peut s'engager dans des transactions de toute sorte qu'elles soient commerciales ou financières, en rapport direct ou indirect avec l'objet de la Société ou qui poursuive l'objet de la Société directement ou indirectement. La Société peut établir des succursales ou des filiales ou céder tout ou partie de son actif à ses filiales.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II.- Capital, Actions

Art. 5. Capital Social. Le capital émis de la Société est fixé à trente et un mille euro (EUR 31.000,-) représenté par trois mille quatre-vingt-dix-neuf (3.099) actions de Catégorie A et une (1) action de Catégorie C. Chaque action émise a une valeur nominale de dix euro (EUR 10,-) et peut, à l'émission, n'être que partiellement libérée. Le capital minimal de la Société, suite à une période de douze (12) mois à compter de l'enregistrement de la Société en tant que société d'investissement en capital risque, devra s'élever à un million d'euro (EUR 1.000.000,-).

Les droits et obligations inhérents aux actions sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou la Loi. Les actions de toute Catégorie pourront être détenues ou acquises par tous moyens exclusivement par des investisseurs institutionnels ou professionnels ou des Investisseurs Avertis.

Le capital autorisé de la Société est fixé à cinq cent millions d'euro (EUR 500.000.000,-) représenté par quarante-neuf millions neuf cent soixante-quinze mille (49.975.000) actions de Catégorie A, seize mille cinq cent (16.500) actions de Catégorie B et huit mille cinq cent (8.500) actions de Catégorie C. Chaque action autorisée a une valeur nominale de dix euro (EUR 10,-).

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté, jusqu'à concurrence du montant du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital social en une ou plusieurs fois, le cas échéant, à la suite de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le Conseil d'Administration à concurrence du capital autorisé conformément aux conditions de bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets ou instruments similaires), d'obligations convertibles ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par con-

version de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication de l'acte de constitution au Mémorial et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital social dans le cadre du capital autorisé, qui a été réalisée et constatée dans les formes prévues par la Loi, le présent Article sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne dûment autorisée à cet effet par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne peut émettre des actions de quelque Catégorie que ce soit lorsqu'il apparaît qu'une telle émission résulterait ou pourrait résulter en ce qu'une personne qui n'est pas en droit de détenir des actions de la Société ait la propriété ou la jouissance des actions de la Société.

Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée selon les règles de quorum et de majorité prévues par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par un apport en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital que ces actionnaires détiennent, à moins que ce droit de souscription préférentiel ne soit annulé ou limité par le Conseil d'Administration ou par l'assemblée des actionnaires. Le Conseil d'Administration déterminera la période au cours de laquelle le droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Cette période ne peut être inférieure à trente (30) jours.

Toute nouvelle action de Catégorie A sera émise à un prix d'émission d'au moins 10 euro (EUR 10,-) par action de Catégorie A, toute nouvelle action de Catégorie B sera émise à un prix d'émission d'au moins dix euro (EUR 10,-) par action de Catégorie B et toute nouvelle action de Catégorie C sera émise à un prix d'émission d'au moins 10 euro (EUR 10,-) par action de Catégorie C.

Nonobstant ce qui précède, l'assemblée générale, votant conformément au quorum et aux règles de majorité prévues par les présents Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat d'actions de toute catégorie que la Société a racheté à ses actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux actionnaires de toute catégorie ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Forme des Actions. Les actions seront nominatives.

Le consentement préalable du Conseil d'Administration est requis pour la vente, la cession, le transfert, l'échange, le gage ou toute autre sûreté sur les actions, toute mise en fiducie ou toute autre relation fiduciaire ou toute autre cession des actions de quelque catégorie que ce soit. Toute cession envisagée doit être préalablement notifiée par le cédant et le cessionnaire au Conseil d'Administration. La notification doit comporter le nom et les références de contact du cédant et du cessionnaire, le nombre d'actions à transférer et le prix ainsi que toute autre contrepartie convenue entre les parties. Lorsque la contrepartie n'est pas d'ordre monétaire, la notification doit préciser la valeur estimée de la contrepartie. Le Conseil d'Administration décidera discrétionnairement (et ne sera pas tenu de divulguer ses raisons), excepté en cas de cession par un actionnaire à un Affilié de cet actionnaire ou par un actionnaire qui est le fiduciaire de l'actionnaire successeur. Dans ce cas, le Conseil d'Administration peut seulement refuser de consentir à la cession s'il en résultait des conséquences d'ordre juridique ou fiscal ou toute autre conséquence contraire aux intérêts de la Société. Le Conseil d'Administration peut requérir discrétionnairement toute information supplémentaire afin de prendre sa décision.

Toute cession autorisée requiert que le cessionnaire (i) soit un Investisseur Averti et (ii) succède à toutes les obligations du cédant relatives à la cession des actions (y compris à cette fin tous engagements d'ultérieure souscription d'actions envers la Société). La Société ne peut inscrire aucune cession d'actions dans son registre des actionnaires à moins que le cessionnaire n'ait accepté par écrit les dispositions de tous les contrats entre le cédant et la Société relatifs aux actions cédées.

Une cession aux Affiliés du cédant est soumise à la condition suspensive que la cession devienne caduque lorsque le cessionnaire cesse d'être un Affilié du cédant à moins que le Conseil d'Administration n'en dispose autrement au préalable et après notification par le cessionnaire.

«Affilié» signifie par rapport à une entité, toute société holding Contrôlant, une filiale Contrôlée ou toute autre filiale de cette société holding. «Contrôle» signifie, par rapport à une entité, lorsque une personne (ou des personnes agissant de concert) acquière le contrôle direct ou indirect (1) des activités de cette entité, ou (2) de plus de 50 pour cent du total des droits de vote conférés par toutes les actions émises dans le capital de cette entité et qui peuvent être exercés aux assemblées générales de cette entité ou (3) de la composition du principal conseil d'administration de cette entité. Dans cette optique, «les personnes agissant de concert» par rapport à une entité sont les personnes qui coopèrent en application d'un accord ou de ce qui a été communément admis (formellement ou non) en vue d'obtenir ou de consolider le Contrôle de cette entité.

Lorsque le Conseil d'Administration refuse de consentir à une cession proposée, il proposera les actions dont la cession est visée à toute autre personne qu'il estime appropriée. Cette personne, seule ou avec toute autre personne approuvée par le Conseil d'Administration peut acheter les actions au prix ou à la valeur indiquée dans la notification au Conseil d'Administration. Cependant, si ce prix ou cette valeur est considérée comme étant de façon significative plus élevée que la juste valeur du marché des actions à vendre, le Conseil d'Administration peut nommer, de sa propre initiative ou à la demande d'un cessionnaire désigné, un expert indépendant, qui déterminera le prix auquel la vente aura lieu. Si la vente au cessionnaire désigné n'a pas eu lieu au cours de la période de trois mois suivant la réception de la notification par le Conseil d'Administration, la vente initialement visée pourra se dérouler aux mêmes conditions que celles notifiées au Conseil d'Administration mais pas plus tard qu'un mois à compter de l'expiration de la période de trois mois.

Nonobstant ce qui précède, le Conseil d'Administration peut restreindre ou empêcher la propriété d'actions de toute Catégorie de la Société que le Conseil d'Administration peut estimer nécessaire afin d'assurer qu'aucune action de la Société ne soit acquise ou détenue par ou au nom d'une personne en violation d'une loi ou des exigences d'un pays, d'un gouvernement ou d'une autorité de régulation et, en particulier, de la Loi SICAR. Le Conseil d'Administration sera autorisé, afin d'assurer qu'aucune action de la Société n'est détenue par ou au nom d'une personne en violation d'une loi ou des exigences d'un pays, d'un gouvernement ou d'une autorité de régulation et, en particulier, de la Loi SICAR, d'exiger à tous moments d'une personne dont le nom figure sur le registre des actionnaires de lui fournir toute information, corroborée par une déclaration, que le Conseil d'Administration peut estimer nécessaire afin de déterminer si une personne qui n'est pas en droit de déterminer des actions de la Société en est le bénéficiaire économique ou juridique.

Le registre des actionnaires qui peut être consulté pour tout actionnaire sera disponible au siège social. Le registre des actionnaires contiendra la désignation précise de chaque actionnaire, le nombre et la catégorie d'actions détenues, l'indication des paiements relatifs aux parts sociales ainsi que les cessions d'actions et leurs dates respectives. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement d'adresse à la Société par lettre recommandée. La Société sera autorisée à utiliser à toutes fins utiles la dernière adresse ainsi communiquée. La propriété des actions résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires. Les certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires.

Toute cession autorisée des actions nominatives sera inscrite au registre des actionnaires par une déclaration de cession annexée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) représentant(s) ainsi qu'en application des règles relatives au transfert de créances de l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. En outre, la Société peut accepter et inscrire au registre des actionnaires toute cession à laquelle il est fait référence dans la correspondance ou dans tout autre document reflétant le consentement du cédant et du cessionnaire.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Evaluation des actions. La valeur d'actif net des actions, basée sur la valeur d'actif net de la Société, sera déterminée sous la responsabilité du Conseil d'Administration sur la base de la juste valeur de marché, en conformité avec les lignes directrices telles qu'é émises de temps à autres par l'Association Européenne de Capital Risque («AECR») -the European Venture Capital Association, ou toute organisation venant à succéder à l'AECR. Elle sera exprimée en euro (EUR), en un chiffre par action. Cette évaluation sera basée sur les valeurs, si elles existent, rapportées par l'entité objet de l'Investissement. La valeur des actifs exprimée dans une monnaie autre que l'euro (EUR) sera déterminée en tenant compte du taux de change en vigueur au moment de la détermination de la valeur de l'actif net. La valeur de l'actif net par action d'une catégorie d'actions sera calculée sur la base de la portion de la valeur de l'actif net qui lui sera attribuée selon l'Article 28. Chaque action d'une même catégorie d'actions aura la même valeur d'actif net que les autres actions de la même catégorie.

La valeur d'actif net des actions de chaque catégorie sera déterminée par le Conseil d'Administration, de temps à autres, mais en aucun cas moins de deux fois par an au 30 juin et au 31 décembre ou, si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, le jour ouvrable suivant, ou tout autre jour déterminé par la Société et notifié aux actionnaires.

Les Investissements vendus dans le cadre de transactions qui n'ont pas été finalisées, ne doivent pas être pris en considération pour le calcul de la valeur de l'actif net. Les actions pour lesquelles le Conseil d'Administration a émis une notification de rachat doivent être considérées comme existantes et doivent être prises en considération à la date de rachat concernée. A compter de cette date et ce jusqu'au paiement, le prix de rachat doit être considéré comme étant une dette de la Société.

La détermination de la valeur d'actif net de la Société peut être prorogée jusqu'à cinquante (50) jours ouvrables pendant:

(i) toute période, pendant laquelle le Conseil d'Administration estime raisonnablement qu'une évaluation juste de la Société ne serait pas possible pour des raisons qui ne sont pas du ressort du Conseil d'Administration;

(ii) la situation des affaires constitue une situation d'urgence telle que la cession ou l'évaluation des actifs de la Société seraient impossibles;

(iii) toute rupture des moyens de communication normalement employés pour la détermination du prix des actifs de la Société;

(iv) toute période au cours de laquelle la Société estime que la détermination de la valeur de l'actif net est impossible ou contraire aux intérêts des actionnaires;

(v) en cas de décision de liquidation de la Société au, ou après, le jour de la publication de la première notification à cet effet aux actionnaires; ou

(vi) en cas de suspension de la valeur d'actif net par les fonds mezzanine dans lesquels la Société investit.

Art. 8. Acquisition par la Société de ses propres actions - Rachat d'actions. La Société peut acquérir ses propres actions. L'acquisition et la détention par la Société de ses propres actions s'effectuera conformément aux conditions et limites prévues par la Loi.

Les actions de la Société de toute catégorie peuvent être rachetées selon les dispositions qui suivent et conformément aux conditions et limites prévues par la Loi.

La Société peut discrétionnairement racheter les actions de toute catégorie au cours des trois premières années de sa constitution à leur prix de souscription initial, augmenté d'un intérêt annuel de 6%, lorsque le capital (y compris la prime d'émission) souscrit et payé par les actionnaires existants sera restitué aux actionnaires existants à la suite de la souscription et du paiement de capital supplémentaire (y compris une prime d'émission) par les nouveaux actionnaires de la Société et/ou de tout véhicule d'investissement parallèle de la Société.

En cas de défaillance (c'est-à-dire en cas d'événement à la suite duquel un actionnaire manque à souscrire de nouvelles actions de la Société en violation de ses engagements contractuels pris à cet effet envers la Société), la Société peut appliquer à l'actionnaire défaillant des intérêts de retard à un taux de 10%. S'il n'est pas remédié à cette défaillance dans le mois, la Société peut racheter les actions des actionnaires défaillants à un prix de rachat reflétant 50% de la valeur d'actif net (telle que déterminée sur base de la valeur de l'actif net de la Société au moment du rachat et en application de l'Article 7) sur base de la valeur d'actif net des actions à racheter, moins les frais et les dépenses engagés du fait de cette défaillance, et le paiement du prix de rachat peut être différé jusqu'au moment où l'actionnaire défaillant aura reçu des distributions sur les actions rachetées s'il n'y a pas eu de défaillance résultant en le rachat de ces actions.

Lorsqu'il apparaît à la Société qu'une personne, qui ne peut détenir des actions dans la Société, notamment de par sa non éligibilité au statut d'Investisseur Averti, seule ou conjointement avec une autre personne, est le bénéficiaire ou le propriétaire nominatif des actions, ou si le Conseil d'Administration estime raisonnablement qu'il existe un risque matériel pour la Société que la participation continue d'un actionnaire dans la Société n'accroisse les charges fiscales, réglementaires ou autres pesant sur la Société, le Conseil d'Administration est alors autorisé à procéder au rachat forcé des toutes les actions détenues par un tel actionnaire. Le prix auquel les actions concernées seront rachetées correspondra à la valeur de l'actif net des actions (telle que déterminée sur la base de la valeur net de l'actif de la Société au moment de ce rachat et au terme de l'Article 7). L'exercice par la Société des pouvoirs qui lui sont conférés par ce paragraphe ne seront en aucun cas contestés ou invalidés au motif que les preuves de la propriété des actions des actions est insuffisante ou que la véritable propriété des actions est différente de la propriété apparente au moment du rachat à condition que dans ce cas lesdits pouvoirs aient été exercés de bonne foi par la Société.

Lorsqu'elle y est autorisée, la Société peut appeler au rachat de tout ou partie des actions concernées par notification par lettre recommandée à l'adresse figurant sur le registre des actionnaires de la Société mentionnant (i) la date du rachat, (ii) le nombre d'actions visées par le rachat (iii) le prix de rachat et (iv) la méthode de paiement du prix de rachat.

En aucune circonstance, un actionnaire ne peut demander le rachat de ses actions.

Chapitre III.- Conseil d'Administration, Commissaire aux Comptes

Art. 9. Gestion. La Société est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non (le «Conseil d'Administration»).

Les membres du Conseil d'Administration seront nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués avec ou sans motif par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

Une résolution relative à la liquidation de la Société doit être soumise aux actionnaires si un Conseil d'Administration de remplacement n'est pas approuvé dans les six (6) mois à compter de la date de la résolution relative à la révocation de tous les membres du Conseil d'Administration. Si les actionnaires approuvent une telle résolution selon les règles de quorum et de majorité prévues par les présents Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts, la Société sera liquidée.

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les membres du conseil restants ont le droit d'élire par cooptation un autre membre jusqu'à la prochaine assemblée générale, qui devra ratifier la cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Les actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par la Loi à l'assemblée générale ou au(x) commissaire(s) aux comptes relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Rémunération et dépenses. Les membres du Conseil d'Administration seront remboursés de leurs dépenses raisonnables engagées par eux en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 12. Responsabilité du Conseil d'Administration. Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leur fonction, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Chaque administrateur est uniquement responsable de l'accomplissement de ses devoirs.

Art. 13. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix. La délégation de la gestion journalière de la Société à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil d'Administration peut également conférer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Membres du Conseil d'Administration.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, fondés de pouvoirs ou employés de la Société ont un intérêt personnel dans telle autre société ou entreprise, ou en sont associés, membres du conseil d'administration, fondés de pouvoirs ou employés. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise,

Nonobstant ce qui précède, au cas où un membre du Conseil d'Administration aurait ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, il devra en aviser le Conseil d'Administration et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction. Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

La Société indemnisera les membres du Conseil d'Administration, les fondés de pouvoirs ou employés de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers et ayants-droits, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'il auront à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes en tant que membre du Conseil d'Administration, fondé de pouvoirs ou employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancière et, en particulier toutes les entités objet d'Investissements, et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est retenue en dernière instance pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas seulement où la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou de mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des présents Statuts.

Art. 15. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le «Secrétaire»).

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore à la majorité des membres présents.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord écrit préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration devra être transmise une semaine au moins avant la date prévue pour la réunion, par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil d'Administration, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute assemblée du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration choisira de temps à autres. Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit comme son mandataire un autre membre du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres du Conseil d'Administration est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés lors de la réunion. Le Président ne dispose pas de voix prépondérante.

Un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les membres du Conseil d'Administration est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, pouvant être produits à l'occasion de poursuites judiciaires ou autrement utilisés, seront signés par le Président et le Secrétaire (le cas échéant) ou par deux membres du Conseil d'Administration.

Art. 16. Réviseur d'Entreprises. Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses livres comptables et comptes sociaux, devront être contrôlés par un réviseur d'entreprises, actionnaire ou non.

Le ou les réviseurs d'entreprises seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués, à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

Chapitre IV.- Assemblée générale des actionnaires

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée des Actionnaires. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par les présents Statuts et par la Loi.

Art. 18. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel qu'indiqué dans les convocations le vingt-quatrième jour du mois d'avril à 11:30.

Si ce jour est un jour férié légal, un samedi ou un dimanche, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable bancaire luxembourgeois suivant.

Art. 19. Autres assemblées générales. Le Conseil d'Administration ou le ou les commissaires aux comptes peuvent convoquer des assemblées générales (en plus de l'assemblée générale annuelle). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, telle que souverainement appréciées par le Conseil d'Administration, le requièrent.

Art. 20. Convocation des assemblées générales. Les actionnaires se réunissent après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une notice de convocation de l'assemblée générale conformément aux conditions fixées par les présents Statuts ou par la Loi. La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires considérée. L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire doit également indiquer toutes les modifications des Statuts proposées et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 21. Présence - Représentation. Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, pouvant être transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, une autre personne, actionnaire ou non, en qualité de mandataire, actionnaire ou non. Le Conseil d'administration peut arrêter la forme des procurations et peut exiger que les procurations soient déposées au lieu par lui indiqué au moins cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée. Tout actionnaire, personne morale, peut donner procuration par l'intermédiaire d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser toute personne qu'elle estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale des actionnaires, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs de représentation que le Conseil d'Administration pourrait exiger. Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation aux assemblées générales des actionnaires.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société. Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaire d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions doivent désigner une seule personne pour les représenter à toute assemblée générale des actionnaires.

Art. 22. Procédure. Chaque assemblée générale des actionnaires est présidée par le Président ou par une personne désignée par le Conseil d'Administration.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un scrutateur parmi les actionnaires présents ou représentés.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 23. Prorogation. Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale à quatre semaines. Il doit faire ainsi sur la demande d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital émis.

Cette prorogation annule de plein droit toute décision déjà prise.

L'assemblée générale prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 24. Vote. Une liste des présences indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lequel ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix, dans les limites fixées par la Loi.

Le vote se fait à la main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux exigences de

quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple des votes émis, sans considération du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée en conformité avec les Statuts ou la Loi en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié de toutes les actions émises et en circulation. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Pour que les résolutions proposées soient adoptées et sauf disposition contraire de la Loi, une majorité des deux tiers des votes des actionnaires présents ou représentés est requise à ces assemblées générales.

Art. 25. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tout actionnaire ou mandataire d'actionnaire qui en fait la demande.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs doivent être signées par le Président.

Chapitre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 26. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 27. Approbation des comptes annuels. Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions de la Loi et de la pratique comptable luxembourgeoise. Les comptes annuels sont présentés à l'assemblée générale des actionnaires, qui délibère, et, le cas échéant, les approuve.

Le Conseil d'Administration prépare également le rapport annuel tel que prévu par la Loi SICAR.

Art. 28. Répartition des bénéfices. L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider d'allouer la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer ensemble avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux actionnaires.

Les distributions au titre des actions sont soumises aux règles suivantes:

(i) Premièrement, 100% des distributions s'effectueront au profit des actionnaires de catégorie C jusqu'à ce que le montant total des distributions par eux reçu sous ce point (i) soit égal, pour chaque année sociale commencée avant la fin de la Période d'Investissement, à 1% de la valeur de l'actif net de la Société au dernier jour de l'exercice social considéré, considérant qu'un tel montant ne pourra pas être inférieur à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) par exercice social. Tout montant non distribué en vertu du présent point (i) pour un exercice social donné sera rajouté au montant des distributions de l'année ultérieure;

par la suite, eu égard aux et sur les montants distribuables afférant à un Investissement considéré

(ii) deuxièmement, 100% des distributions s'effectueront au profit des actionnaires de Catégorie A jusqu'à ce qu'une distribution ait été effectuée au titre de chaque action de Catégorie A correspondant au montant du capital social et de la prime d'émission payée à la Société lors de l'émission de ladite action de Catégorie A émise afin d'acquérir un Investissement considéré;

(iii) troisièmement, 100% des distributions s'effectueront au profit des actionnaires de Catégorie B et des actionnaires de Catégorie C jusqu'à ce qu'une distribution ait été effectuée au titre de chaque action de Catégorie B et au titre de chaque action de Catégorie C correspondant au montant du capital social et de la prime d'émission payée à la Société lors de l'émission respective de l'action de Catégorie B et de Catégorie C émises afin d'acquérir un Investissement considéré (le cas échéant);

(iv) quatrièmement, 100% des distributions s'effectueront au profit des actionnaires de Catégorie A jusqu'à ce que le capital social et la prime d'émission payés à la Société au moment et depuis l'émission des actions de Catégorie A afin d'acquérir un Investissement considéré aient produit un retour sur investissement de 6% cumulatif et calculé sur base annuelle à compter de la date du paiement de la souscription pour les actions concernées;

(v) cinquièmement, 100% des distributions s'effectueront au profit des actionnaires de Catégorie B et des actionnaires de Catégorie C jusqu'à ce que les actions de catégorie B et C reçoivent (a) 12,5% des montants totaux distribués conformément au point (iv) ci-dessus relatifs aux investissements de la Société dans des fonds d'investissement mezzanine et (b) 15% des montants totaux distribués conformément au point (iv) ci-dessus relatif aux investissements directs dans des instruments mezzanine; et

(vi) sixièmement, (a) par rapport aux montants dérivant des investissements dans les fonds d'investissement mezzanine, 12,5% aux actionnaires de Catégories B et C et les 87,5% restant aux actionnaires de Catégorie A; et (b) eu égard aux montants dérivant des investissements dans les fonds d'investissement mezzanine, 15% aux actionnaires de Catégories B et C et les 85% restant aux actionnaires de Catégorie A,

à condition que, sauf disposition contraire, chaque action d'une Catégorie donnée participe au pro rata aux distributions allouées à une telle catégorie d'action dans son entier.

«Engagements Totaux» signifie la somme de tous les engagements des actionnaires de la Société à souscrire des actions futures de quelque catégorie que ce soit dans la Société.

Toutes les distributions en application de présent Article seront des distributions en numéraire uniquement.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux actionnaires de toute catégorie dans les conditions fixées par la Loi SICAR et conformément aux dispositions qui précèdent. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Aucune distribution ne devra entraîner une baisse du capital social émis par la Société sous le seuil des un million d'euro (UR 1.000.000,-).

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute avant le terme prévu à l'Article 4 des présents Statuts par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Lors de la dissolution éventuelle de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'Administration ou par toute autre personne (physique ou morale), nommée par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera ses pouvoirs et émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les actionnaires conformément aux règles de distribution de dividendes et de manière à atteindre le même résultat financier que celui prévu par les règles de distribution prescrites par l'Article 28.

Les distributions en nature des actifs peuvent être effectuées par le liquidateur, moyennant accord des actionnaires. Le liquidateur sera toutefois tenu de mettre en oeuvre tous les efforts raisonnables pour disposer de tous les actifs restants de la Société.

Que ce soit au cours de sa liquidation ou ultérieurement, la Société peut à tout moment être appelée à satisfaire une obligation de la Société à restituer les distributions que la Société a reçues sur un Investissement à l'entité objet de l'Investissement ou pour satisfaire toute obligation de la Société d'effectuer le paiement d'une garantie (le «Montant de Restitution»). Si la Société est incapable de financer tout ou partie du Montant de Restitution à partir des provisions faites lors de la liquidation, chaque actionnaire peut se voir demander au cours d'une période maximum de trois ans à compter de la fin de la liquidation de la Société, de restituer à la Société les distributions qui ont été versées à cet actionnaire en cours de vie de la Société ou lors de sa liquidation (la «Contribution de Restitution»). Le montant des Contributions de Restitution qui sera restitué par chaque actionnaire est plafonné, sous réserve de la loi applicable, à tout moment à 15% du montant du capital social et de la prime d'émission payés à un moment quelconque par cet actionnaire à la Société.

Chapitre VII.- Loi applicable

Art. 30. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par la Loi SICAR.

Frais

La Société se rapporte à l'article 37 de la Loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque aux fins d'une évaluation des droits d'enregistrement dus au titre du présent acte.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Schummer, R. Falconi, F. Lahaye, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 janvier 2006, vol. 899, fol. 96, case 1. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 février 2006.

J.-J. Wagner.

(012885/239/1160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2006.

MASTER STRATEGY, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des Fonds MASTER STRATEGY, der von der M.M. WARBURG-LuxInvest S.A. verwaltet wird und den Anforderungen von Teil I des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen entspricht, wurden am 3. Februar 2006 beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt mit Referenz LSO-BN00995.

Diese Hinterlegung erfolgt zum Zwecke der Eintragung eines entsprechenden Hinweises im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Februar 2006.

Für die Verwaltungsgesellschaft

M.M. WARBURG- LuxInvest S.A.

Unterschriften

(012114//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2006.

MAVAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 84.539.

LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 26 janvier 2006, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

S.A. MAVAS, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 9, boulevard du Prince Henri, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Elisabeth Capesius, juge, et liquidateur Maître Hida Ozveren, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 15 février 2006 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

M^e H. Ozveren

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02556. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(014903//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2006.

J.R.D. HOLDING Co. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 26.191.

LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 26 janvier 2006, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

S.A. J.R.D. HOLDING Co, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 21, boulevard du Prince Henri, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Elisabeth Capesius, juge, et liquidateur Maître Hida Ozveren, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 15 février 2006 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

M^e H. Ozveren

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02555. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(014904//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2006.

SEALED AIR LUXEMBOURG S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 89.671.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

J. Elvinger.

(095736.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.
